COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du correspondant défense de la Ville 4

II. Modification de la commission 3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale (logement d'urgence), prévention, médiation .. 4

III. Affectation des crédits destinés aux organisations syndicales au titre de l'année 2026..... 4

IV. Acquisition par la Ville à l'euro symbolique auprès de Vilogia de trois ilots centraux dans le quartier Résidence 5

V. Débat sur la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Ville 8

VI. Instauration d'une astreinte à la direction des systèmes d'information.....11

VII. Instauration d'une astreinte au service enfance..... 12

VIII. Actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois 12

IX. Mise à jour de la délibération instituant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) n°VA_DEL2018_86 du 29 mai 2018 12

X. Création d'un emploi non permanent en contrat de projet..... 14

XI. Ouverture de cinq postes supplémentaires d'apprentis 16

XII. Règlement intérieur des activités, sorties, jubilaires et Centres d'Expression, de Rencontre et d'Animation (CERA) 16

XIII. Subvention au titre de la politique Sports – Acceptation des fonds attribués par la Région Hauts-de France..... 16

XIV. Subvention au titre de la dotation politique de la ville – Convention attributive de subvention entre l'État et la Ville de Villeneuve d'Ascq 18

XV. Avance de fonds remboursable au CCAS de Villeneuve d'Ascq 21

XVI. Cession de véhicules aux enchères..... 21

XVII. Convention de partenariat de sensibilisation à l'autisme à destination des agents en relation avec le public..... 21

XVIII. Convention de partenariat du dispositif commentaires sportifs améliorés entre la Ville de Villeneuve d'Ascq, l'ESBVA LM et l'Université de Lille..... 22

XIX. Acceptation d'une offre de concours de l'association PAS à PAS pour le financement de travaux d'aménagement d'un bureau et autorisation de signature d'une convention..... 22

XX. Deuxième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap 23

XXI. Quatrième affectation de crédits destinés aux associations sportives – dispositif municipal Emploi sportif..... 23

XXII. Autorisation de signer le marché n°26S0003 - Produits et fournitures d'entretien à usage professionnel pour la Ville et le CCAS..... 23

XXIII. Autorisation préalable de signer le marché n°26S0006 – Acquisition d'instruments de musique et d'accessoires – Ecole municipale de musique et de danse Ivan RENAR..... 23

XXIV. Autorisation préalable de signer le marché n°26S0028 – Fourniture de carburant 2026-2030 24

XXV. Marché n°26S0031 – Autorisation préalable de lancer la procédure de consultation des entreprises en vue d'une concession relative à l'implantation, exploitation et entretien d'une signalétique

commerciale et publique de proximité sur le domaine public de Villeneuve d'Ascq 25

XXVI. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du tourisme et du jumelage 25

XXVII. Deuxième affectation de crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la coopération internationale 25

XXVIII. Renouvellement des conseils de Quartier 26

XXIX. Programmation du contrat ville 2026 29

XXX. Subvention d'équipement à l'EHPAD du Moulin d'Ascq 32

XXXI. Participation aux projets du réseau métropolitain « des Fabriques culturelles » 2026 32

XXXII. Convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le Pôle enfance-adulte Christian Dabbadie ainsi que le SMR Marc Sautelet – TechLab 33

XXXIII. Adhésion à l'association du Réseau national des fermes publiques (RNFP) 33

XXXIV. Convention de partenariat avec l'association villeneuvoise La Bergerie d'Antan 38

XXXV. Séjour Trek pour 6 jeunes de 18/25 ans dans le massif Vosgien du 11 au 15 octobre 2026 38

XXXVI. Convention partenariale de logement temporaire pour les 18-25 ans avec l'association ARELI 38

XXXVII. Convention logement temporaire avec l'Association MAJT ATRIHOME pour des jeunes 18-25 ans 38

XXXVIII. Deuxième affectation de crédits destinés aux associations développant le lien social et les activités de proximité au titre de l'année 2026 40

XXXIX. Mise à jour des tarifs de l'imprimerie municipale 40

XL. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales 40

XLI. Vœu du groupe LFI contre le budget d'austerité du gouvernement 40

Sylvain ESTAGER, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 46.

Sylvain ESTAGER, Maire
Chers collègues, je vous invite à venir vous installer. Je vais commencer par l'appel des membres du Conseil municipal.

Présents :
Sylvain ESTAGER, Maryvonne GIRARD, Sébastien COSTEUR (arrivée à 18 h 53), Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, Françoise MARTIN, Lahanissa MADI, Alexis VLANDAS (arrivée à 19 h 11), Claire MAIRIE, Jean PERLEIN, Nathalie FAUQUET, Arnaud ROUSSEAUX, Carine CAPONE, Violette SALANON (départ à 21 h 10), François MERESSE, Dominique FURNE, Jean-Luc DELEFORGE, Gérard CAUDRON, Nelly BOYAVAL, Pierre CRESPI, Christine JANICKI, Christian VANDEVELDE, Benoît TSHISANGA, Didier MARQUES, Marianne PLADYS (arrivée à 19 h 26), Delphine HERENT, Gisèle LEFEBVRE, Stéphanie LEBLANC (départ à 21 h 36), Say SISOUVANNALATH (arrivée à 18 h 53 – départ à 21 h 36), Alexandre FAUQUETTE (arrivée à 18 h 53), Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEDENT, Graziella MOENECLAEY (départ à 21 h 35), Kelly VERKINDERE, Mohamed AIT KASSI (départ à 21 h 36), Meriem DAHMANI (départ à 21 h 36), Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS, Farid OUKAID, Pauline SEGARD, Victor BURETTE, Jeanne MINGANT.

Absents :
Yohan TISON, excusé ; Monir EL MOUNAOUI, excusé, pouvoir à Delphine HERENT ; Karim MESSAOUDI, excusé, pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Lisa LASSELIN, excusée, pouvoir à François MERESSE ;

Sylvain ESTAGER, Maire
Je rappelle que si vous quittez la séance, vous pouvez remettre un pouvoir pour vous faire représenter. Un buffet est prévu à l'issue de la séance, comme à l'accoutumée. M. MARSZALEK nous a informés ce jour qu'un changement avait eu lieu au sein du groupe LFI et que Mme DAHMANI n'en faisait plus partie. J'ai obligation de vous communiquer l'information en ce début du conseil. Mme DAHMANI, vous levez la main. Je vous donne la parole.

Meriem DAHMANI, sans étiquette
J'aimerais prendre la parole aujourd'hui par rapport à cette situation. Aujourd'hui, comme on dit, les masques tombent. Quand les quartiers parlent, les masques finissent toujours par tomber. Aujourd'hui, je prends acte de ce communiqué et surtout d'une chose : la parole des habitants et la réalité des quartiers ne peuvent pas être effacées par un communiqué politique. Je fais le choix de confirmer mon départ imposé de La France insoumise avec la conscience tranquille, la tête haute et sans renier les valeurs qui m'ont amenée à m'engager. Je quitte La France insoumise, mais je ne démissionne pas de mon mandat d'élu. Je reste pleinement engagée dans les responsabilités qui m'ont été confiées par les habitants. Je quitte une étiquette, pas le terrain. Je garde néanmoins l'espoir que celles et ceux qui portent aujourd'hui la responsabilité de ce mouvement au niveau national prendront le temps d'écouter ce qui se passe ici sur le terrain et d'entendre la voix des quartiers. Je ne demande aucun privilège, simplement que les faits, que la parole des habitants et les réalités vécues soient regardées avec honnêteté. La porte du dialogue reste ouverte, mais le silence, lui aussi, aura valeur de réponse. Je continuerai donc mon chemin avec la même conviction d'être aux côtés des habitants avant d'être aux côtés d'une étiquette. Et puisque les quartiers ont une voix, je continuerai à la porter tout au long de mon mandat, avec ou sans étiquette, mais avec tous les habitants. Cette histoire est loin d'être terminée. Le combat continue. Nous sommes là et personne ne nous enlèvera la parole. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Mme DAHMANI. Quelles que soient les divergences que nous avons pu parfois exprimer en ce début de mandat, personne ne saurait vous contester d'être une élue de terrain, de le connaître et d'œuvrer pour représenter les habitants que vous connaissez bien.

Je vais enchaîner. Une information tout de même que j'ai oublié de vous donner : nous sommes en période de transition par rapport à la numérisation des délibérations. Il est donc encore prévu des livrets qui seront mis à disposition du public. Je rappelle à tous les élus – et je le dis publiquement – que l'objectif est de passer à un cartable numérique complètement efficient pour la fin de l'année civile. Conséquemment, si vous voulez voir les projections, un lien vous a été communiqué. Il faut vous connecter sur vos ordinateurs portables pour les faire apparaître. Nous avons bien conscience que par rapport à la pratique antérieure, les choses peuvent être un peu compliquées et je remercie les services qui sont ici présents pour, au besoin, vous accompagner. Évidemment, je pense que chacune et chacun

acceptera l'idée qu'un changement de pratique impose une période de rodage et c'est pour cela que nous avons à la fois des documents papier qui sont remis et la forme numérique qui a vocation à devenir l'unique forme pour suivre les délibérations de ce Conseil.

Nous avons 41 délibérations à l'ordre du jour, dont une motion qui a été déposée dans les temps par le groupe LFI. Vous avez sur table des précisions sur le marché des produits d'entretien lié à la CAO ; Jean PERLEIN en parlera tout à l'heure.

Je vais vous demander d'être un petit peu moins bruyants, même s'il y a des gens qui interviennent, ce qui est tout à fait légitime. Que ce soit sur ce registre-là pour que nous puissions avoir des discussions au sein du Conseil.

Je dois désigner un ou une secrétaire de séance Il s'agit de Mme Garance GUILLERET-GIVERS, comme à l'accoutumée. Pas d'opposition ?

Garance GUILLERET-GIVERS est désignée secrétaire de séance.

Sylvain ESTAGER, Maire
Le PV de la séance du mois de juin 2026 vous a été transmis fin août. Je dois le soumettre à votre approbation. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal du conseil du mois de juin ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

Le procès-verbal du 29 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous allons pouvoir passer aux différentes délibérations du livret. Trois me concernent. Pour les deux premières que je présente, je sollicite un vote à main levée pour des raisons pratiques évidentes.

I. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA VILLE

Sylvain ESTAGER, Maire
La première délibération consiste à désigner Maryvonne GIRARD en qualité de correspondante défense de la Ville de Villeneuve d'Ascq. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le groupe LFI ainsi que celui du Printemps villeneuvois. Qui est pour ? Nous avons pris note.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI et Printemps villeneuvois).

II. MODIFICATION DE LA COMMISSION 3 SOLIDARITE, SECURITE, VIE QUOTIDIENNE, VIE ASSOCIATIVE, ETAT CIVIL, CIMETIERES, PARTICIPATION CITOYENNE, ACTION SOCIALE (LOGEMENT D'URGENCE), PREVENTION, MEDIATION

Sylvain ESTAGER, Maire
Deuxième délibération à main levée pour désigner Monsieur MESSAOUDI Karim en remplacement de Valérie QUESNE-CAUDRON au sein de la commission 3. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Printemps et LFI. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI et Printemps villeneuvois).

III. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Sylvain ESTAGER, Maire
Il s'agit d'une délibération classique qui consiste à apporter des crédits aux organisations syndicales pour l'année 2026. Vous avez le montant pour les six syndicats qui seront subventionnés par la Ville. Je rappelle qu'à Villeneuve d'Ascq, nous n'avons pas de maison syndicale mais que nous avons une tradition qui consiste à soutenir les syndicats au travers de la mise à disposition de salles, d'aides pour leurs manifestations, de subventions directes. Cela fait partie de la conception du dialogue social qui est la nôtre. Nous nous donnons les moyens et nous donnons les moyens aux syndicats d'exercer leurs missions. Il s'agit d'une des mesures que nous mettons en œuvre par cette délibération qui est, somme toute, assez classique. Il s'agit d'un montant de 5 300 € pour les syndicats qui ont sollicité cette subvention.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous allons passer à la délibération de Sébastien.

IV. ACQUISITION PAR LA VILLE A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE VILOGIA DE TROIS ILOTS CENTRAUX DANS LE QUARTIER RESIDENCE

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire
Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération pour l'acquisition de trois terrains dans le quartier de la Résidence. Cela s'inscrit dans la continuité des discussions que nous avons eues avec Vilogia au cours du mandat précédent pour le quartier avec l'acquisition déjà à l'euro symbolique de la Maison des Genêts qui en est le poumon de la vie associative. Dans la même logique – et cela figurait dans la corbeille des discussions –, nous avons dans le quartier de la Résidence, ce que l'on appelle des dents creuses entre les maisons représentant à peu près 3 000 m². Nous avons demandé à Vilogia de les récupérer pour les aménager et sécuriser des zones du quartier entre deux maisons où nous avons beaucoup de réclamations de riverains mais aussi afin d'avoir un outil pour les habitants du quartier et la Maison des Genêts. Par exemple, l'association des Jardins familiaux est demandeuse d'effectuer de nouvelles activités, de nouveaux projets pour le quartier et au-delà. C'est pourquoi nous avons réussi à obtenir de Vilogia la cession de ces trois terrains de près 3 000 m² à l'euro symbolique.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Sébastien. Je précise d'ailleurs – je te remercie pour le travail que tu effectues sur le terrain en participatif – que cela émane de doléances des habitants. Le projet avait été discuté en conseil de quartier. Cela s'inscrit pleinement dans la démarche de la ville nature et nourricière. Plus de 3 000 m² vont pouvoir être récupérés, aménagés, plantés. Je le dis en écho de la manifestation qui nous a vu juste avant de recevoir la double labellisation Territoire bio engagé : dans les données du territoire qui nous situent à un niveau de plus de 16 % – pas loin de 17 – de surfaces agricoles utiles en bio, nous avons à l'échelle de Villeneuve d'Ascq des dizaines d'hectares qui rentreraient dans ce dispositif s'ils étaient intégrés ou calculés en surface agricole utile, à commencer par les jardins familiaux (6 ha), des terrains municipaux qui sont plantés et qui évidemment reçoivent un traitement et une mise en culture. Ce que tu as présenté à évidemment vocation à participer à la chose.

Il y a une demande d'intervention de M. BURETTE et de M. ZONGO. C'est tout ? M. BURETTE d'abord.

Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois
Merci, M. le Maire. Rien à dire sur la délibération en tant que telle et sur cette acquisition bienvenue pour les habitants de la Résidence. Simplement en profiter pour rebondir sur un dossier un petit peu similaire qui est celui des terrains qui sont à l'arrière du stade Cassin au Breucq et qui appartiennent à Habitat du Nord. Ils sont, là aussi, entretenus par la Ville de Villeneuve d'Ascq depuis des années et non pas par le bailleur. Ils ne sont pas constructibles à terme et représentent, là aussi, une belle surface potentiellement aménageable pour les habitants. Pour l'instant, c'est entretenu pour que cela ne dégénère pas par la Ville, mais nous ne pouvons pas faire beaucoup plus car nous ne sommes pas propriétaires. En outre, il y a des projets immobiliers autour d'Habitat du Nord qui vont créer des opportunités de liaison entre la rue Jean-Jaurès, Wasquehal, etc. qu'il pourrait être, à mon avis, intéressant de diagnostiquer dans le cadre de l'acquisition de ces terrains. Ces derniers ne sont pas aménageables en l'état et ne le seront pas. Là aussi, il y a certainement un dialogue à construire, à engager avec Habitat du Nord pour leur acquisition à l'euro symbolique pour voir ensuite de quelle manière la Ville pourrait s'en saisir à l'avenir.

Sylvain ESTAGER, Maire
Il s'agit effectivement d'un site d'importance qui répondra à un enjeu majeur dans cette partie du territoire villeneuvois et les discussions que vous évoquez sont déjà engagées, j'allais dire de longue date. Sébastien COSTEUR va faire le point sur la situation. Nous répondons directement et ensuite, Innocent ZONGO, je vous donne la parole.

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire
Sur ce dossier, nous avons mandaté la MEL. Ses services sont tout à fait intéressés, par exemple, par la liaison entre Wasquehal et Villeneuve d'Ascq, ce qui n'était pas forcément le cas avant. Nous souhaiterions que la Ville de Wasquehal soit plus moteur avec nous sur ce sujet. Nous espérons la convaincre. En termes de mobilité du secteur, cela en fait partie. Bien sûr, sur ces terrains, nous sommes aujourd'hui en contact avec le groupe Habitat du Nord, qui va désormais s'appeler Habilians. Dans les discussions que nous avons actuellement autour du projet qui en court de construction sur les bâtiments au bout de la rue Martin-Luther-King derrière la zone Rhône-Poulenc, nous avons fait la demande de

nous rencontrer sur place pour justement voir de quelle manière – soit acquisition par la Ville, soit via une convention – nous pouvons développer derrière le stade Cassin une nouvelle zone nature qui viendra en complément de ce qui est en cours de construction sur la friche Lefévère pour le quartier du Breucq, sans suppression d'aucun arbre, comme cela avait été acté avec Gérard CAUDRON au cours du mandat précédent. Nous aurons l'arrivée d'un hectare de parc au Breucq. Tout ceci est en continuité avec de nouvelles zones de promenade. Tout cela est à discuter mais c'est bien dans les tuyaux. Toutefois, en comparaison avec les terrains de Vilogia à Résidence, il y a des limites. Par exemple, ceux-ci sont pollués. La zone de projet de type agriculture urbaine ou autre est beaucoup plus limitée en termes de réalisation mais convient à une zone de jeu, de promenade, de nature, de biodiversité, ce qui entre parfaitement dans notre programme municipal et qui était déjà le cas dans les mandats précédents.

Innocent ZONGO, groupe Avec vous
M. le Maire, chers collègues, la municipalité a acquis ces parcelles auprès de Vilogia pour l'euro symbolique. Il s'agit d'une bonne chose. Cependant, plusieurs questions méritent d'être posées et d'avoir des réponses quant à leur devenir, surtout lorsqu'il s'agit de terrains situés à proximité immédiate des résidences. Quelle était d'abord la motivation de Vilogia pour céder ces terrains à la commune ? S'agit-il d'espaces auparavant délaissés ou coûteux à entretenir ou présentant un enjeu de sécurité ? Existe-t-il une convention précisant les usages envisagés après cession ? Ces terrains resteront-ils des espaces verts ? Sont-ils destinés à accueillir des jardins partagés ? Des équipements publics sont-ils envisagés sur ces parcelles ? Quel sera à peu près le coût pour la collectivité ? Je vous remercie.

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire
Pour te répondre, Innocent, Vilogia aurait pu garder ces terrains. S'il s'en débarrasse, c'est pour que cela soit moins compliqué en termes d'entretien. Tu as vu comme moi le quartier de la Résidence et tu as dû voir qu'il y a parfois des parcelles qui sont tondues par la Ville, des haies taillées par la Ville et d'autres par Vilogia. Souvent, nous avons des remontées de riverains nous demandant ce qui se passe parce qu'à tel endroit, c'est taillé mais pas à un autre. Nous voulons, en termes d'entretien quotidien du quartier, avoir une homogénéisation. Il faut se dire aussi que Vilogia, à un moment donné, a tenté de céder certaines parties aux riverains, sauf qu'ensuite certains d'entre eux pourraient très bien supprimer les haies et mettre des claustras complètement immondes ; il y a quelques exemples sur le quartier et qui ont été effectués, au passage, sans faire de déclaration. Le fait de récupérer l'ensemble nous permet donc de préserver le cadre de vie de ces dents creuses avec l'ensemble des haies. De plus, il ne s'agit pas de faire des constructions dessus, même sur la plus grande avec l'accès rue des Cèdres. Sur cette dernière, nous avons déjà eu, dans le mandat dernier, une réunion avec les jardins familiaux pour y faire de petites parcelles supplémentaires. Il y a beaucoup de demandes dans le quartier, pas nécessairement pour de la parcelle de 100 m² mais de 50 m². Les jardins familiaux sont, par exemple, intéressés par ce type de zone dans le quartier. L'objectif est également d'en avoir sur les deux plus petites dents creuses. Nous avons depuis plusieurs années des discussions avec le conseil de quartier qui est aussi demandeur, la Maison des Genêts qui est le poumon associatif, poumon de vie du quartier, et qui est un peu à l'étroit sur le petit jardin qui la jouxte, qui est un foncier municipal. La culture, un peu à l'image des zones de glanage que nous avons fait dans le parc Jean-Lecoutre devant le square Vantorre, fonctionne très bien et nous voulons multiplier cela, mais peut-être à une échelle plus confinée d'apprentissage. Cela se fera aussi en lien avec les associations. C'est le service développement durable en lien avec la Maison des Genêts qui effectuera cet accompagnement. Il faut se le dire aussi, le quartier de la Résidence va aujourd'hui beaucoup mieux. En revanche, ces petites dents creuses entre deux maisons sont parfois des zones qui sont toujours une fragilité, qui peuvent être sources d'inquiétude pour les riverains. Le fait de pouvoir leur donner une autre fonction, une vie permettra d'éviter certaines autres pratiques de vie quotidienne, comme les promenades de chien ou autres. Ces acquisitions doivent donc nous permettre d'étendre nos projets pour le quartier.

Sylvain ESTAGER, Maire
Avant de vous donner la parole, M. BERNALICIS, Sébastien COSTEUR a bien rappelé que le process est complètement participatif. Il s'agit de greffer sur ces terrains-là une stratégie de ville nature et nourricière – il s'agit de l'objectif politique qui accompagne la chose – mais en coconstruction parce qu'il est évident que nous n'allons pas rajouter de la nuisance potentielle. Les riverains sont parfois inquiets de pratiques qui pourraient se développer, se demandent si cela va faire du bruit ou autre. Ces îlots verts sont donc concertés et il s'agit de quelque chose qui va aussi correspondre aux ambitions d'accentuer, dans des quartiers où il y a parfois une forte minéralisation, la dimension îlot de fraîcheur et espace de biodiversité, espace de culture dans tous les sens du terme.

M. BERNALICIS, c'est à vous.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai juste une question très rapide afin de savoir quelle est la contrepartie que prévoit la Ville vis-à-vis de Vilogia pour avoir la cession au titre de l'euro symbolique des terrains vu le prix du foncier. Sinon, très bien sur les îlots et sur ce qui est prévu et que cela soit concerté ; cela change peut-être un peu de d'habitude. À voir comment tout cela s'inscrit dans la ferme municipale aussi – pourquoi pas – en cohérence avec le reste de ce qu'il convient d'améliorer dans cette ville.

Sylvain ESTAGER, Maire
Je vais répondre tout de suite avant de rendre la parole une dernière fois à Sébastien COSTEUR. Il n'y a pas de contrepartie. Il s'agit de quelque chose qui a été négocié au global par rapport à l'acceptation du quartier. Nous avions la question, par exemple, de la Maison des Genêts avec 2 à 3 millions de travaux que Vilogia ne voulait pas faire. Nous avons décidé de la reprendre à l'euro symbolique. Il s'agit de négociations d'ensemble qui à un moment font que le bailleur trouve l'intérêt à ne pas avoir à gérer ce type d'espace qui lui pose un problème en termes de coût, en termes de maintien parfois de surveillance et il y a un moment où, de fait, on se dit qu'il n'y a pas d'enjeu foncier sur ces parcelles – il est évident que nous n'allons pas y construire une tour de 30 étages – donc autant bien faire les choses. Nous le faisons parce que les bailleurs ne savent pas le faire. Nous sommes en train de négocier avec chacun d'entre eux – Sébastien COSTEUR le fait depuis le mandat précédent avec d'autres élus – pour récupérer les tout petits pieds d'immeubles que nous pouvons avoir sur des microsurfaces. Cela coûte aux bailleurs et ils ne savent pas les entretenir correctement. Il s'agit d'une obligation, nous sommes bien d'accord mais il y a une réalité pratique qui fait que si c'est pour tondre la pelouse et avoir l'antithèse de ce que nous voulons en termes de modèle de biodiversité ou de ville nature ou nourricière, il vaut mieux que nous récupérions et que nous le fassions nous-mêmes parce que nous avons des services en régie qui savent faire et nous travaillons à des échelles qui sont très différentes. Cela peut être une parcelle plus conséquente, pas loin d'un hectare ou 6 000 m² comme au Pont-de-Bois que nous avons racheté à la MEL. Là, il s'agit en l'occurrence de trois petites parcelles qui n'iront pas dans la logique de ferme municipale car elles sont trop petites et atomisées. Il s'agit de ce genre de process qui est en cours à la Ville.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Je trouve dommage que la logique, tout comme pour la Maison de quartier des Genêts ou l'entretien des espaces pour lesquels il est clair que ce n'est pas fait ou mal fait…

Sylvain ESTAGER, Maire
Non, non, les espaces sont entretenus.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Nous le reprenons à la Ville et je suis sûr que celle-ci l'entretiendra bien mieux que le bailleur et en lien avec les habitants. Je suis sûr que cela sera mieux effectué par la Ville mais cela m'interroge sur le fait que nous les délestions, en l'espèce, d'une partie de leurs obligations.

Sylvain ESTAGER, Maire
Vous vous trompez quand vous dites que nous les délestons d'une obligation. Ils entretiennent comme peut-être vous entretenez votre jardin, je n'en sais rien : nous avons un morceau de pelouse qui est tondu, qui est taillé comme le font d'ailleurs beaucoup de particuliers, mais il ne s'agit pas du modèle que nous voulons avoir. Nous pourrions le conserver si, par exemple, l'objet dans la concertation est de dire on veut un endroit où les gamins peuvent taper le ballon, pique-niquer. Cela peut se discuter. Nous, nous parlons d'approches qualitatives. C'est-à-dire que si vous avez des haies, si vous devez planter, nous préférons le faire avec l'expertise des services de la Ville plutôt que d'avoir un bailleur qui, parce que ce n'est pas son cœur de métier, va aller chercher des boîtes privées, va sous-traiter. Il s'agit d'une réalité.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Ce sont des exonérations de taxes en face.

Sylvain ESTAGER, Maire
Mais l'exonération de taxes ne dispense pas ou n'impose pas, en l'occurrence, de faire de l'hyper qualitatif. Ce n'est pas vrai.

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire
Je pense que M. BERNALICIS connaît mal le quartier de la Résidence. Regardez bien les plans qui accompagnent la délibération : Vilogia, anciennement SLE, avait eu la particularité d'avoir obtenu le

foncier global du quartier pour la construction à l'époque de la Résidence. Regardez bien les trois parcelles : elles ne se situent pas le long des immeubles. Ce sont des fonciers historiques entre les maisons qui appartenaient à l'époque à SLE Vilogia et qui ont été vendues depuis 20,30, 40 ans. Autour de ces délaissés, ce n'est que de la maison privée. Ce n'est même plus Vilogia. Aujourd'hui, vous qui pouvez vous faire défenseur de choses, les locataires de Vilogia payent dans leur quittance des espaces verts qu'ils n'ont même pas en immédiateté de leur immeuble. Je trouve cela incohérent. Aujourd'hui, ce ne sont pas des espaces verts à proximité immédiate des bâtiments. Exemple supplémentaire pour terminer et pour que vous ayez tous les éléments : dans le quartier de la Poste, est-ce que vous savez que le chemin du rail qui longe la voie ferrée qui part de la rue de la Station jusqu'à la tour Corneille, appartient encore à Vilogia ? Nous avons des discussions en cours. C'est un non-sens aujourd'hui qu'un bailleur soit propriétaire d'une voirie. Il s'agit donc juste de régularisations que nous faisons. En revanche, ce qui sera fait en projet dans le quartier va bénéficier à l'ensemble des habitants.

Et pour répondre à la question d'Innocent ZONGO, si nous faisons des jardins familiaux, cela aura un coût de 200 000 à 300 000 € ; c'est à définir. Et pour les autres petites dents creuses, si nous les fermons et nous y faisons des projets participatifs avec le quartier en retournant la terre, en creusant, en faisant des plantations, les coûts seront complètement négligeables. Toutefois, nous ferons le point. Il s'agit d'un budget participatif qui va se faire avec les conseils de quartier, les habitants et la Maison des Genêts.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Sébastien. Sur cette délibération, qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire
Valérie, c'est à toi pour une série de délibérations.

V. DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) DES AGENTS DE LA VILLE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Merci, M. le Maire. La première délibération concerne le débat sur la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Ville. Il y a une obligation légale de débattre sur les garanties accordées aux agents en matière de PSC. Celle-ci est composée dedeux volets : le risque santé ou complémentaire santé ou mutuelle qui couvre les frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale et le risque prévoyance qui est un maintien de salaire en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité ou de décès. À ce jour, nous avons deux dispositifs qui existent : la labellisation où l'agent choisit un contrat labellisé et reçoit une participation financière de la collectivité ou une convention de participation par laquelle la collectivité propose un contrat collectif négocié pour tous les agents avec une participation financière. En janvier 2029, il y aura une bascule totale, une évolution réglementaire puisque la prévoyance collective sera obligatoire. Les contrats collectifs de prévoyance seront donc généralisés avec une adhésion obligatoire financée à 50 % minimum par l'employeur territorial. Pour faire simple, les collectivités ne verseront plus un simple forfait mais prendront en charge au moins 50 % de la cotisation individuelle de chaque agent. En 2023, la Ville a anticipé ces obligations légales avec la mise en place d'une aide généralisée à la mutuelle à hauteur de 15 € par mois pour tous les agents et 35 € pour les plus bas revenus, alors que l'obligation a été mise en place en janvier 2026. Nous avions donc bien anticipé cette disposition. Au niveau de la prévoyance, nous avons mis en place une aide de 7 € par mois sans condition de ressources alors que l'obligation était en janvier 2025. Depuis peu, il y a aussi un accès à des tarifs attractifs avec la mutuelle communale.

Pour autant, il y aura des points de vigilance. L'aide est encore modeste au regard du contexte socio-économique et l'aspect budgétaire est contraint et incertain. Les montants sont bien sûr modestes mais par rapport à l'obligation future de prise en charge à 50 % qui est prévue en 2029, le budget passerait, à titre d'exemple, de 200 000 € à 400 000 €. Plusieurs pistes de réflexion devront être engagées. Nous préparons la transition vers des contrats collectifs obligatoires avec un dialogue engagé auprès des représentants du personnel et une évaluation de l'impact budgétaire de cette montée en charge.

Cette délibération démontre que la politique communale a anticipé et s'est adaptée depuis 2023. Toutefois, il y aura une attention particulière à l'égard des agents les plus fragiles en les aidant concrètement afin d'éviter le renoncement aux soins. Par exemple, pour une mutuelle de 50 € à laquelle sont soustraits les 35 € de la Ville, il reste 15 € à la charge des salariés les plus modestes. Aujourd'hui, 15 € ce n'est peut-être pas grand-chose mais nous savons que demain cela peut être important.

Ces mesures concrètes améliorent et vont continuer d'améliorer la qualité de vie et surtout la sécurité

d'un revenu aux agents, y compris face à des accidents de la vie, en maintenant un salaire et une cotisation réduite pour les salariés en ce qui concerne la prévoyance. En corollaire, la réforme va entraîner des dépenses significatives pour la Ville avec un effet multiplicateur en raison du nombre d'agents. Nous allons donc devoir anticiper la réforme, renforcer l'accompagnement et la sensibilisation des agents sur cette question et surtout préparer l'ajustement budgétaire nécessaire pour répondre aux futures obligations. Ce qui peut se poser, c'est qu'une anticipation – ou pas – va être nécessaire pour intégrer cette évolution dans les budgets 2027, 2028 pour éviter – ou pas – le seuil de 200 000 à 400 000 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire. Y a-t-il des questions ?

Sylvain ESTAGER, Maire
M. BURETTE, M. BERNALICIS.

Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois
Merci, M. le Maire. Ce débat pourrait effectivement être abordé de manière simplement réglementaire. Nous pensons au contraire qu'il doit nous permettre de poser une question plus large qui est celle de la politique sociale que nous voulons mener en direction des agents. La Ville verse effectivement aujourd'hui 15 € par mois pour la complémentaire santé de ses agents, portés à 35 € pour les plus faibles revenus, ainsi que 7 € au titre de la prévoyance. Mais 15 € pour la santé et 7 € pour la prévoyance, cela correspond aussi au plancher réglementaire actuel. Or, la loi prévoit qu'au plus tard au 1er janvier 2029 les employeurs territoriaux proposent un contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire et financent au moins 50 % de la cotisation correspondant aux garanties minimales. La question n'est donc plus de savoir si notre participation devra évoluer, puisqu'elle le devra de fait, mais comment nous voulons préparer cette évolution et quelles ambitions sociales nous souhaitons lui donner. Pour notre groupe, la Ville doit être volontariste en la matière et faire de la protection sociale complémentaire un véritable élément de sa politique en faveur des agents. Il s'agit effectivement d'un enjeu de protection sociale et de pouvoir de vivre. Une bonne couverture santé et une bonne prévoyance ne sont effectivement pas accessoires. Lorsqu'un agent est confronté à la maladie, à l'incapacité, à l'invalidité, les conséquences financières peuvent être, nous le savons, très importantes.

Certaines collectivités ont déjà engagé des politiques plus volontaristes. Nous avons pris des exemples de villes de taille similaire comme Niort où la participation employeur atteint 30 € par mois pour la santé et pour la prévoyance, elle est de 30 € pour les agents aux revenus les plus modestes et de 22 € pour les autres. La collectivité affiche notamment l'objectif d'une prise en charge environ 50 % de la cotisation prévoyance pour les agents aux revenus les plus faibles. D'autres collectivités ont également choisi une participation différenciée. C'est le cas de La Rochelle avec une participation à la complémentaire santé qui est plus importante pour les catégories C que pour les catégories A et B. Il s'agit pour nous de pistes intéressantes à poursuivre, d'autant que Villeneuve d'Ascq connaît déjà cette logique de solidarité entre les revenus les plus faibles et les revenus un peu plus élevés avec cette participation santé de 35 €. Cette question prend d'autant plus de sens dans le contexte actuel de la fonction publique territoriale dont les agents subissent une érosion importante de leur pouvoir d'achat ces dernières années. Il s'agissait notamment d'un des sujets de la mobilisation nationale de la fonction publique qui a eu lieu aujourd'hui partout en France et à laquelle nous apportons évidemment notre soutien.

Il y a enfin un enjeu d'attractivité. Nous connaissons les difficultés de recrutement rencontrées aujourd'hui par les collectivités sur un certain nombre de métiers. Une commune, même si elle ne maîtrise ni le point d'indice ni les grilles nationales, dispose de leviers propres. Le régime indemnitaire, les conditions de travail, l'action sociale et la protection sociale complémentaire en font naturellement partie. Nous souhaitons donc que notre Ville considère la protection sociale complémentaire comme un élément à part entière de sa politique de ressources humaines, de protection du pouvoir d'achat des agents et d'attractivité de la Ville avec un débat organisé en lien avec les organisations syndicales sur les niveaux de garanties proposées, le niveau de participation de la Ville, le reste à charge réel pour les agents et la possibilité de maintenir ou de renforcer une participation plus importante, notamment pour les rémunérations les plus modestes. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire
Juste quelques éléments de réponse avant de donner la parole à M. BERNALICIS. Sur le diagnostic que tu viens de poser, il n'y a pas de différence avec celui que nous effectuons. Depuis plusieurs années, la question sociale est effectivement essentielle pour le niveau de vie des agents de la Ville mais aussi pour l'attractivité. C'est pour cela que dans le mandat précédent, avec Gérard CAUDRON et Jean-Michel MOLLE, nous avions eu un phénomène de rattrapage qui avait été effectué sur la question salariale. Lors du budget 2024, si tu te rappelles bien, à périmètre égal d'ETP (équivalent temps plein), plus 800 000 € d'effort de rattrapage avait été effectué. En 2025, celui-ci avait été reconduit de la même

façon. En 2026, il y avait eu 300 000 € sur la question des tickets-restaurants qui avaient été revalorisés.

S'agissant des éléments que tu as posés, avec Valérie QUESNE-CAUDRON, nous avons rencontré les organisations syndicales en nous demandant si nous allions directement sur le modèle de ville que tu as cité ou si nous attendions un effet de marche et s'il valait mieux travailler la question, par exemple, du RIFSEEP en disant que cet effet de marche, il faudra le franchir puisque la loi nous l'impose. Cependant, nous ne pouvons pas dé corréler la chose du travail sur la rémunération et le RIFSEEP, très clairement. Aujourd'hui, la réponse des syndicats est de nous dire qu'ils savent qu'il y aura l'effet de marche. Par rapport à la question inflationniste, la réalité du quotidien, la tendance globale – je le dis en toute transparence – est plutôt d'aller sur du RIFSEEP en se disant que de toute façon l'effet de marche, nous l'aurons de par la loi juste après. Nous anticipons donc. Nous travaillons cela dans les projections de la masse salariale parce que Lionel BAPTISTE sait bien qu'avec 64 à 65 % de nos dépenses qui sont afférentes au 012, à la masse salariale, il y a des choses qui vont être compliquées, notamment dans le cadre du projet de loi qui arrive. Toutefois il s'agit d'un équilibre, d'un tout. Dans ce dialogue social, nous disons que notre objectif est de mieux payer les salariés de la Ville aujourd'hui mais nous savons que cela ne sera pas possible facilement avec ce qui nous attend au niveau des futures annonces gouvernementales et qu'un travail fin doit être effectué sur la façon d'optimiser aussi les ressources humaines parce que nous sommes une Ville – et nous l'assumons parfaitement et on nous le dit régulièrement – qui dépense 10 à 12 points de plus que la moyenne des communes de la strate sur la question salariale parce que nous avons de la masse en ETP et en personnel, parce qu'il y a beaucoup de services publics et qu'il faut que nous soyons dans un dialogue là aussi très fin. Et je salue le travail qu'effectue Valérie QUESNE-CAUDRON qui rencontre quasiment chaque agent qui en fait la demande. Nous travaillons sur cette façon de remédier à une situation qui s'impose à toutes et à tous du fait des gels du point d'indice qui ont existé, de l'évolution de l'inflation et des effets de rattrapages qui ne sont pas à la hauteur de ce que nous connaissons tous. Aujourd'hui avec le choc lié au carburant, nous avons franchi une marche qui n'était pas imaginable il y a encore quelques mois. Cependant, nous y sommes. Cette question est effectivement essentielle parce qu'elle est au cœur de la mission d'employeur qui est la nôtre aussi. Valérie.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Je pense que vous avez tout dit. Il faut aussi être responsable. Il s'agit d'un travail que nous avons déjà engagé et que nous allons continuer avec les organisations syndicales mais aussi en entendant les agents qui viennent nous rencontrer. Il n'y a pas de doute, cela ne va pas s'améliorer. Nous savons que plein de choses vont remonter. Il est possible de se demander si derrière, nous ne devrons pas imaginer plus de télétravail, des primes carburant ; je n'en sais rien. Par ailleurs, il y a des Villes aussi où effectivement le traitement indiciaire est peut-être un peu plus favorable mais en contrepartie, il faut voir aussi les services publics. Il y en a qui ont été fermés, qui ont disparu. Il faut donc parvenir à trouver cet équilibre et nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui comme cela. Nous ouvrons le débat, la réflexion mais clairement ce que disent les agents de façon générale, c'est de remonter le régime indemnitaire parce que c'est maintenant. 2029 est encore très loin pour certains et de plus nous ne savons pas ce qui va se passer dans trois ans. Ce dont nous sommes sûrs aujourd'hui, c'est qu'il y a tout de même un souci pour les agents, car pour beaucoup d'entre eux le 15 est synonyme de fin du mois. Il s'agit donc de quelque chose que nous allons engager.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Merci, M. le Maire. Je pense effectivement que nous ne pouvons pas délier toutes les questions, dire d'un côté il y a la complémentaire, de l'autre le RIFSEEP et voir de manière erratique les différents éléments. Il faut une discussion d'ensemble, que nous prenions acte du débat. De toute façon, nous sommes là pour cela ce soir : pour prendre acte de ce débat et aussi y contribuer. J'ai une première question qui me semble être la plus importante : est-ce que votre intention est d'avoir avec les organisations syndicales un accord collectif et un accord sur l'ensemble des éléments. Je pense que c'est cela qui doit être l'objectif que nous devons poursuivre. En tout cas, je soutiens cela, même si j'appelle à une certaine forme de prudence. L'objectif, c'est 2029, comme cela a été rappelé, et entre deux il y a une élection présidentielle. En fonction du résultat de cette dernière, il peut y avoir des choses radicalement différentes. Par exemple, si les Insoumis gagnent, si Jean-Luc MELENCHON est président de la République, dans le programme l'Avenir en commun, il y a le 100 % Sécurité sociale, donc plus besoin des complémentaires. Néanmoins, il y a l'augmentation du point d'indice. Cela pèsera donc tout de même sur le budget des collectivités. Mais comme nous prévoyons d'augmenter les budgets des collectivités, cela tombe bien. Néanmoins, si vous vous retrouvez avec Marine LE PEN et l'extrême droite au pouvoir, cela sera plus compliqué pour les services publics en général, pour l'hôpital, et

beaucoup de choses vont reposer sur la complémentaire. Il ne s'agit donc plus de la même stratégie, y compris de protection sociale élémentaire des agents. En tout cas, je plaide pour une discussion d'ensemble sur le sujet. Nous reviendrons tout à l'heure sur le RIFSEEP puisqu'il y a une délibération sur le sujet. Nous en avons déjà un peu discuté en CST et j'ai un avis sur ce dernier. En tout cas, je souhaite qu'il y ait un accord collectif à défaut du reste.

Sylvain ESTAGER, Maire
Sur la logique de dialogue social et d'accord collectif, nous sommes en phase. Bien évidemment, c'est ce à quoi nous aspirons. Sur la question macropolitique qui consiste à savoir qui gagnera 2027, il est évident que si nous avons des programmes qui sont d'austérité, de rigueur et de sabrage social, la partie n'en sera que plus compliquée. Sur cela aussi, nous sommes d'accord. Cela arrive vite, 2027 ; vous le savez. C'est peut-être aussi d'ailleurs ce qui conditionne une partie du dialogue sur la question, de dire on travaille d'abord sur le RIFSEEP plutôt que sur cette échéance 2029. Et nous le saurons assez vite.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Juste pour compléter. Nous rencontrons très régulièrement les organisations syndicales, pour ne pas le faire simplement lorsqu'il y a un sujet qui fâche et afin d'avoir des réflexions plus sereines et de façon très constructive. Nous pouvons avoir des divergences, mais c'est le débat. Néanmoins, aujourd'hui, nous allons dans le même sens. C'est pour cela que nous les avons interpellées sur ce sujet. Nous n'allons pas spéculer sur qui sera président. De toute façon, il sera toujours temps de réajuster les choses. Mais pour les agents, leur salaire, c'est tous les mois, ce n'est pas attendre quatre–cinq mois. De façon générale, il y a un consensus sur le fait de travailler sur le RIFSEEP et pas sur la complémentaire. Nous verrons cela dans trois ans ou peut-être avant en fonction de qui sera président, à moins qu'il y ait éventuellement autre chose comme une crise dont nous savons qu'elles peuvent arriver à tout moment ; crise sanitaire, conflit, etc., nous avons presque l'embarras du choix.

Sylvain ESTAGER, Maire
Bien. Il s'agissait de prendre acte de ce débat. La chose est faite. Il n'y a pas d'autre remarque ?

VI. INSTAURATION D'UNE ASTREINTE A LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Le titre résume à lui seul le contenu de la délibération. Il s'agit effectivement d'une astreinte de la DSI non pas sur une maintenance technique mais pour une intervention rapide et urgente en cas de cyberattaque. Il s'agit de pouvoir rémunérer de façon normale les agents techniques qui devront intervenir. Vous avez le tableau qui détaille les montants.

Sylvain ESTAGER, Maire
S'il n'y a pas d'intervention, j'en profite pour saluer le travail de la DSI, notamment sur la question de la sécurisation informatique. Comme vous le savez, on remet en cause une collectivité dès lors qu'elle est attaquée, qu'il y a un problème : elle n'a pas fait ce qu'il fallait faire, elle a été imprudente, elle n'a pas fait suffisamment d'efforts. Quand tout va à peu près bien et que l'on résiste à ce type d'attaque, c'est parce qu'il y a derrière des équipes qui bossent et ça, c'est le boulot de la DSI. Je tenais donc à saluer la qualité du travail effectué. Vous aussi, M. BERNALICIS ?

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Tout à fait. Je voulais évidemment saluer le travail de la DSI parce qu'il est vrai que cela se passe globalement bien par rapport à d'autres collectivités qui ont été attaquées. Toutefois, nous pouvons surtout pointer l'absence de moyens étatiques dévolus, réels, concrets et massifs pour aider les collectivités territoriales, les hôpitaux publics, les écoles, etc. Il s'agit d'un véritable sujet national en ce moment et cela ne va pas aller en s'améliorant dans le sens où les attaques vont se démultiplier. Je plaide vraiment pour que nous continuions à avoir une vigilance maximale sur le sujet avec les moyens à disposition.

Sylvain ESTAGER, Maire
Très bien. Il faut voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. INSTAURATION D'UNE ASTREINTE AU SERVICE ENFANCE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Il s'agit un peu des mêmes dispositions, si ce n'est que cela concerne le service Enfance. Il s'agit de faire en sorte, notamment lors des séjours d'été, que les encadrants, directeurs, animateurs puissent avoir un interlocuteur dans le service en cas de soucis et d'imprévus le soir et le week-end. Il s'agit de reconnaître cette contrainte via une rémunération sous la forme d'astreintes avec un tableau fixant les modalités et les montants.

Sylvain ESTAGER, Maire
Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR CERTAINS EMPLOIS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Elle est très classique. Il s'agit d'ouvrir les postes pour le recrutement par voie contractuelle ou titulaire des agents pour la collectivité. Nous ouvrons les postes pour recruter et nous les fermons dès que le recrutement est effectif puisque nous n'en avons plus besoin.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. BALEDENT.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous
Merci, M. le Maire. Nous voterons bien sûr la délibération. Juste un point d'alerte : il semblerait que les candidats non retenus aient très, très rarement un retour, que ce soit pour un stage, une alternance ou un poste. Simplement peut-être avoir une vigilance et au moins envoyer un courrier ou un mail, sans se justifier, de réponse à la candidature.

Sylvain ESTAGER, Maire
Il s'agit effectivement d'un retour que nous avons régulièrement. Il y a parfois des difficultés matérielles à envoyer certains retours, mais nous avons demandé, avec Valérie QUESNE-CAUDRON, de travailler la chose pour que la formalisation soit effectuée parce que nous comprenons bien que dans la démarche engagée, il est normal d'obtenir une réponse à un moment. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. MISE A JOUR DE LA DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) N°VA_DEL2018_86 DU 29 MAI 2018

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Cette délibération porte sur l'actualisation du régime indemnitaire des emplois fonctionnels de l'administration supérieure (DGS et DGA). Un décret est passé en juin pour abroger la prime de responsabilité spécifique. Il s'agit en lieu et place de l'intégrer dans le cadre du RIFSEEP conformément à ce décret. Vous avez un tableau en annexe qui fixe les montants et les plafonds par type de poste et cadre d'emplois. Il s'agit d'intégrer dans ce tableau le RIFSEEP pour les DGA et les DGS. Il s'agit également d'un alignement avec la fonction publique d'État.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Merci, M. le Maire. Je souhaitais intervenir car j'ai voté contre ce projet de délibération en CST et en voie de conséquence, nous ferons la même chose pour la délibération. Non pas que je sois contre les régimes indemnitaires, quoique certains soient tout de même, à mon sens… Les primes au mérite, etc., ce n'est pas notre truc lorsque l'on est à La France insoumise. Néanmoins, il y a un sujet, c'est qu'en réalité, vous avez transcrit le tableau avec les montants maximaux. Vous avez mis des montants maximaux sur les différents postes. En réalité, à part me dire que peut-être vous allez donner le maximum – ou peut-être pas –, nous n'avons aucun élément pour nous prononcer formellement sur

l'organisation du RIFSEEP à l'échelle municipale. Je n'ai pas pour chaque poste sa classification par catégorie, donc le montant RIFSEEP que percevra la personne tant sur sa part annualisée soclée que sur sa part variable CIA (complément indemnitaire annuel). Je mets de côté le CIA puisque la Ville de Villeneuve d'Ascq a décidé de neutraliser…

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire (hors micro)
Non, non, ce n'est pas nous qui avons décidé. Cela s'est fait avec les organisations syndicales.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Oui, d'accord, avec les organisations syndicales. De toute façon, les instances paritaires sont uniquement consultatives, donc c'est forcément vous qui prenez les décisions. C'est tautologique, mais c'est vrai. À la fin, la question c'est que je ne sais pas me prononcer sur ce régime indemnitaire. Je ne sais pas : peut-être que c'est bien, peut-être que cela ne l'est pas. Aucune idée. En principe, quand je ne sais pas, je vote contre parce que cela manque de clarté. Et souvent, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. En réalité, lorsqu'il y a un régime indemnitaire qui n'est pas clair et défini uniquement avec des montants maximaux sans avoir le tableau de quel poste est classé dans quelle catégorie et de savoir à la fin quel agent pour quelle responsabilité va toucher quelle rémunération complémentaire en indemnitaire, les fantasmes les plus fous peuvent surgir : est-ce que le DGS aura 77 000 € indemnitaires annuels supplémentaires en plus de son régime indiciaire ? Je le vois sourire. Je pense qu'il adorerait avoir 77 k annuels en plus. Vu son sourire, je crois qu'il n'est pas prévu qu'il les ait. Et encore, les postes de direction ne sont, en réalité, pas le bon exemple en soi car cela personnalise trop à mon goût car nous savons qui est le DGS puisqu'il n'y en a qu'un. Toutefois, il y en a d'autres sur lesquels il y a plusieurs agents avec la même classification RIFSEEP. C'est cette discussion qu'il faudrait que nous ayons, qui n'a pas lieu et qui devrait avoir lieu. Vous connaissez bien, M. le Maire, le principe de la fonction publique. Les grilles du traitement indiciaire sont publiques parce que chaque agent public est redevable devant la population de ce qu'il fait et la transparence est la règle et l'égalité est aussi une des règles qui est poursuivie en république sur le traitement. Avec l'indemnitaire, on a rajouté des tas d'éléments et ce qui fait qu'à la fin, on ne sait plus qui est payé combien et cela peut créer des problématiques d'inégalités, de disparités plus ou moins assumables. Je ne voudrais pas que l'on recrée par l'IFSE du RIFSEEP une mécanique qui déroge aux grands principes de la république, tout simplement. Ce sera donc une opposition à cette délibération.

Sylvain ESTAGER, Maire
Je vous ai entendu fantasmer sur les montants du RIFSEEP, je vous pensais tout de même un peu plus romantique que cela. Mais vous savez très bien – et vous avez terminé sur la logique républicaine – que dans les différentes fonctions publiques, pas seulement la territoriale, l'élément soclé – pour reprendre la terminologie qui a été la vôtre – a été pulvérisé par des logiques afférentes à des dispositifs comme le RIFSEEP, comme parfois des missions, des IMP (indemnités pour mission particulière), des heures supplémentaires et qu'aujourd'hui, malheureusement – nous pouvons éventuellement le déplorer – la lisibilité de la rémunération est quelque chose qui pose problème. Je vous renvoie à un rapport de la Cour des comptes qui avait pointé que les principaux bénéficiaires des dispositifs Sarkozy de défiscalisation des heures supplémentaires avaient été le corps enseignant, parce que cela avait créé un levier remarquable pour mettre en œuvre la suppression des postes avec, dans certains établissements, des enseignants qui acceptaient de fait des volumes très conséquents qui correspondaient à la disparition de certains postes. Et dans les collectivités territoriales, nous avons effectivement un problème de lisibilité, d'attractivité, de concurrence à niveau égal et il y aurait là un chantier majeur effectivement pour travailler la rémunération, en sachant qu'en plus, selon les domaines, il y a un décalage, pour ne pas dire un décrochage, puissant avec le privé. Aujourd'hui, lorsque nous recrutons, il est vrai que le recrutement se fait parfois au cas par cas et qu'il y a une évolution qui va changer aussi. Je prends l'exemple du recrutement parce qu'aujourd'hui la fonction publique est faite, en tout cas les règlements, à mon avis, ont été faits pour les affaiblir progressivement. Il s'agit d'une réalité. Cela biaise effectivement. Il s'agit d'éléments qui mettent en perspective et en concurrence parfois des collègues et cela crée des distensions, des problèmes, des tensions internes. Nous le savons bien, malheureusement. Là encore, vous n'avez pas fini là-dessus mais il s'agira peut-être d'un enjeu assez technique mais fondamental de la campagne de 2027.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Juste pour compléter sur cette délibération : il s'agit bien d'intégrer les DGS et les DGA. Si nous ne les intégrons pas, il y aura une perte de salaire. Aujourd'hui, ils ne gagnent pas pléthore. Excusez-moi, ce n'est pas dans la fonction publique que l'on s'enrichit ; vous le savez et moi aussi. Ils vont simplement rester sur un maintien de salaire. Je sais bien que M. BAROTTE, le DGS, aimerait bien avoir cela en plus mais il s'agit d'un maintien de salaire. Quant aux groupes de fonctions, etc., c'est en fonction des situations. Nous sommes maintenant en train de revoir les cotations. Nous le révisons, nous allons les

réajuster. Cela étant, comme nous vous l'avons dit, nous avons un technicien qui fait cela et si vous voulez avoir le tableau des cotations, volontiers ; amusez-vous bien. Nous aurons peut-être un éclairage de votre part. Néanmoins, aujourd'hui, il ne s'agit pas de camouflage mais simplement du maintien de salaire. C'est en fonction aussi des situations individuelles, de la technicité, de l'expertise, de l'ancienneté. Il y a plein d'éléments qui rentrent en compte.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre du groupe LFI).

Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois
Excusez-moi, vous êtes passé au vote et je ne voulais pas vous interrompre. Simplement en écho au débat qui vient d'avoir lieu, je pense qu'il serait judicieux d'avoir en commission, comme un travail est actuellement mené sur la cotation des postes et la révision du RIFSEEP, la présentation de la méthode de travail qui est engagée et la manière dont la DRH réalise cette cotation de postes. Cela permettra d'avoir une parfaite information des élus.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Tout à fait. De toute façon, nous n'avons rien à cacher. Comme nous le disions, cela mérite plus qu'un débat en conseil municipal et nous avons besoin de l'appui et de l'expertise des techniciens. Il est vrai qu'il s'agit d'un travail qui va s'ouvrir. Nous pouvons même faire un groupe de travail. Cela ne me gêne pas. Je n'ai rien à cacher sur le sujet, d'autant qu'il y a des points de convergence, je pense, sur ces questions.

X. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Il s'agit de recruter pour un an un chargé de projets pour nous aider à piloter le montage et la création de la maison des 1 000 premiers jours. Il s'agit d'un pilotage de A à Z, presque clé en main.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI
Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. En effet, cette délibération est la première pierre posée sur la question de la maison des 1 000 premiers jours qui est un gros projet du mandat. Très clairement, nous partageons l'objectif politique, à savoir mieux accompagner les parents et les enfants dans cette période déterminante que sont les premiers jours à la fois de parentalité mais aussi de vie concernant les enfants. Pour nous, la réussite de ce projet dépendra surtout de la manière dont cette maison sera construite. Ce que nous voyons, c'est que vous recrutez quelqu'un en contrat de projet pendant une durée d'un an. Cela est prolongeable 6 ans. Il s'agit de CDD qui peuvent être prolongés plusieurs fois et donc en réalité, j'imagine que cela sera prolongé. Je ne m'attends pas que tout soit réglé en un an puisqu'il s'agit nécessairement d'un projet qui va nécessiter une construction avec les habitantes et les habitants, avec toutes les instances municipales, le CCAS évidemment mais aussi les centres sociaux. Nous plaidons, nous, Insoumis, pour qu'il y ait un maximum d'implication citoyenne et notamment celle des familles qui seraient concernées. Nous ne savons pas où sera implantée cette maison pour le moment, même si j'ai une petite idée concernant par exemple le quartier du Pont-de-Bois avec l'étage au-dessus de Madeleine-Brès. C'est du moins ce que j'ai pu entendre dire. Cela serait effectivement une position intéressante quant à l'implantation de cette maison, mais néanmoins qui serait peut-être un peu trop centrale. Là où certaines politiques sociales doivent être menées justement en allant vers les habitants et les habitantes de Villeneuve d'Ascq, avoir une grosse centralité comme celle-là au quartier du Pont-de-Bois, par exemple, si cela se faisait effectivement à cet endroit, ferait que nous aurions peut-être un peu moins de répartition géographique et que les personnes qui seraient au Nord viendraient moins. Il y a en fait toute une politique d'aller vers les habitants et les habitants qui va être à mener notamment aussi en lien avec la protection maternelle infantile puisque je sais que dans les objectifs, il y a aussi la possibilité d'installer une antenne de la PMI qui, elle, a vraiment besoin non pas d'une antenne centralisée mais bien de plusieurs un peu partout dans la ville. Nous partageons nécessairement l'objectif politique, mais il s'agit d'un projet qui sera à suivre tout au long du mandat. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire
Le projet politique est clair, il est posé. S'agissant de la localisation, vous avez évoqué la possibilité de

mettre cela dans l'ancienne école Claude-Bernard, au-dessus de la Maison de santé Madeleine-Brès. Il s'agit d'une hypothèse mais qui n'est pas encore consolidée. Il s'agit justement d'un des éléments qui est en débat. C'est en réflexion. Il y a plusieurs sites qui sont pensés dans la ville. Quand vous évoquez la question de la centralité, je n'ai pas très bien compris votre propos. La vertu de la centralité, c'est tout de même – je le dis au prof de maths que vous êtes – l'élément le plus à même de fédérer et d'équilibrer à l'échelle d'un territoire. Si nous la mettons tout au Nord, ce sera compliqué pour ceux qui habitent à Ascq et si nous la mettons à Ascq, ce sera plus compliqué pour ceux qui habitent au Nord. Il y a quelque chose de très symbolique dans le fait de mettre cela au niveau du Pont-de-Bois : comme l'avait bien rappelé Valérie QUESNE-CAUDRON, la Maison de santé Madeleine-Brès, ce n'est pas la maison de santé du Pont-de-Bois. Il s'agit d'un usage social proposé à l'ensemble de la ville et lorsque l'on habite Ascq, le Breucq, il est bien de se rendre au Pont-de-Bois pour aller consulter. Il s'agit de quelque chose qui ouvre le quartier, qui décloisonne, qui lutte contre les assignations à résidence parfois ou les caricatures de quartier. Cela faisait partie du fait, lorsque nous avons rénové le Pont-de-Bois, de rajouter des usages sociaux qui sont pensés aussi pour que ces quartiers-là soient des quartiers qui fédèrent à l'échelle de la ville. C'est donc pour cela qu'il serait sans doute très bien d'imaginer une localisation au-dessus de la maison de santé ou en dessous plutôt, mais cela n'est pas encore acquis. Je le dis en toute transparence, nous sommes en train de faire travailler nos services dessus. Nous avons visité le site il y a 15 jours. Il s'agit d'une piste très, très sérieuse mais qui n'est pas encore figée. La question de la localisation va se poser.

Sur la question de l'atomisation des lieux, multiplier le « aller vers », nous sommes mille fois favorables à cela. Nous l'avons dit pour des antennes par rapport à l'apprentissage culturel, l'apprentissage de la musique, par rapport au service public, il y a une contingence qui pèse énormément : c'est le coût. Là-dessus, pas de fausses promesses. Si nous pouvons diffuser au sein du territoire un maximum de services dans l'esprit du aller vers les habitants, il est évident que nous le faisons et que nous le ferons mais nous le ferons aussi avec des budgets qui sont contraints. Je rappelle que sur ces questions, le volontarisme de la Ville est très puissant, qu'il est assez singulier et que finalement dans la participation à laquelle vous aspirez et que vous nous conseillez, nous avons un très bel exemple qui a été mis en œuvre, c'est la question des ordonnances vertes où nous sommes passés d'une expérimentation qui, aujourd'hui, va être généralisée et va toucher 40 % des familles qui ont un nouveau-né. Nous avons eu au travers de ce dispositif, qui coûte à la Ville mais qui fait écho à la question des 1 000 premiers jours, un volontarisme total et nous avons réussi – et c'est vraiment grâce au travail des équipes que ne manque jamais de souligner Valérie QUESNE-CAUDRON – à décloisonner socialement. Nous avons eu des gens qui sont venus de tous les quartiers, de toutes conditions sociales et cela a été une grande réussite sur la phase expérimentale qui a justifié de dire que lorsque l'on a un tel résultat, il ne faut pas se priver de généraliser même si cela va nous coûter pas loin de 50 000 € supplémentaires en achat de denrées.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Je ne vais pas revenir sur les ordonnances vertes qui sont un beau projet qui a bien pris avec des communautés de tous les quartiers. Elles ont vraiment formé une communauté de parents et ils continuent de s'entraider sur des recettes, des techniques, etc. Il y a donc quelque chose de plus qui s'est organisé au-delà de la période de la maternité. Il y a clairement du lien social qui s'est consolidé, construit autour de cela.

Pour revenir sur la maison des 1 000 jours, il s'agit d'une durée d'un an minimum. J'espère que nous n'irons pas jusqu'à six ans. Nous avons, en outre, bien réfléchi à l'évolution du poste. Cela peut être quelqu'un que nous pouvons envisager comme coordinateur. Rien n'est figé. Nous nous adapterons en fonction de l'évolution du projet.

Je suis étonnée que l'on vous ait déjà dit l'implantation. Nous la supposons là-bas, mais pas que. C'est pareil, nous pouvons aussi avoir des satellites pour parvenir à mailler tout le territoire. Il n'y a donc rien de figé à ce jour. Avec la maison des 1 000 premiers jours, va peut-être aussi se poser la question d'une maison de la parentalité parce que l'on n'est pas parent jusqu'à trois ans. Les difficultés, les accompagnements vont bien au-delà. D'autres projets vont donc peut-être s'ajuster à cette maison des 1 000 premiers jours. Rien n'est arrêté mais aujourd'hui il faut renforcer le service pour monter ce projet-là, le sortir d'eau.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI
C'est autre chose, la maison de la parentalité.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Oui, mais cela va dans le même sens. C'est multisite : est-ce que nous mettons un site complémentaire avec de la parentalité derrière… Ils n'écoutent même plus.

Sylvain ESTAGER, Maire
Mme VERKINDERE.

Kelly VERKINDERE, groupe Avec vous
M. le Maire, chers collègues, nous voulions simplement dire que nous saluons cette initiative. La création d'une maison des 1 000 premiers jours pour accompagner les futurs parents et familles avec de jeunes enfants est une bonne chose pour Villeneuve d'Ascq. Cela est d'ailleurs assez cohérent avec ce qui est déjà fait autour des ordonnances vertes dont vous venez de parler : prévenir et accompagner les parents sur des sujets très concrets comme l'environnement et les habitudes du quotidien. Nous trouvons intéressant d'avoir avec cette maison un lieu où les parents peuvent trouver des réponses, être orientés vers les bons professionnels et aussi découvrir les dispositifs qui existent déjà. Au-delà de la création de ce poste, nous souhaitons surtout saluer le projet et remercier Valérie QUESNE pour le travail engagé sur ce dossier.

Sylvain ESTAGER, Maire
Bien. Nous vous remercions. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une nouvelle fois unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. OUVERTURE DE CINQ POSTES SUPPLEMENTAIRES D'APPRENTIS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Vu le contexte peu favorable à l'entrée dans l'emploi des plus jeunes qui ne risque pas de s'améliorer dans les mois et les années qui arrivent, nous avons augmenté un peu la jauge au niveau de ces contrats d'apprentissage. Nous sommes passés de 19 à 20 et aujourd'hui nous rajoutons cinq postes supplémentaires dans cette disposition. Nous passons donc aujourd'hui à 25 postes d'apprentis. Ceux-ci ne seront bien évidemment pas arrêtés à certains niveaux d'études ni à certains services. Nous allons les ajuster en fonction des besoins des services ainsi que des jeunes candidats que nous aurons pour essayer de répondre au mieux à cette problématique actuelle de l'emploi des jeunes.

Sylvain ESTAGER, Maire
Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES, SORTIES, JUBILAIRES ET CENTRES D'EXPRESSION, DE RENCONTRE ET D'ANIMATION (CERA)

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Nous allons, pour finir, passer des jeunes aux plus anciens, comme quoi nous prenons soin de tous nos habitants quels que soient leur âge et leur quartier. Il s'agit d'adopter le règlement intérieur proposé par la maison des aînés dans le cadre des activités, sorties, jubilaires et centres d'expression, de rencontre et d'animation afin de réguler les relations entre les usagers et entre les usagers et les agents.

Sylvain ESTAGER, Maire
Là aussi, s'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci Valérie. Nous avons fini et je passe la parole à Lionel BAPTISTE.

XIII. SUBVENTION AU TITRE DE LA POLITIQUE SPORTS – ACCEPTATION DES FONDS ATTRIBUES PAR LA REGION HAUTS-DE FRANCE

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire
Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'accepter une subvention – et cela est toujours très agréable en ces temps compliqués – pour le projet de l'espace fitness des Fiacres. Pour mémoire, nous avions voté une délibération en juin qui portait au fonds de concours 15 132 € fléchés sur le projet. Ici, en l'état, il s'agit d'accepter un cofinancement de la Région pour 25 220 € sur le projet de cet espace sportif.

À signaler que le travail d'échange et de coconstruction mené par Lahanissa MADI a associé le conseil

de quartier, les élus et les services de la Ville pour la réalisation du projet. Il s'agit donc d'un bel exemple de démocratie participative.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous (hors micro)
Et de cofinancement.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire
Je l'ai dit et j'ai même cité les deux cofinanceurs, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous (hors micro)
Dont la Région 59.

Sylvain ESTAGER, Maire
Mme GUILLERET-GIVERS.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Merci. M. le Maire, chers collègues, les Insoumis saluent évidemment ce projet plus que nécessaire ainsi que la démarche d'implication citoyenne. Pour avoir vécu aux Fiacres il y a 10 ans maintenant et été usagère de cet espace fitness, je confirme qu'il y avait bel et bien besoin de le rénover et depuis un moment déjà. Cette démarche permet, certes, de recréer un espace où la jeunesse du quartier mais pas uniquement peut se retrouver autour d'une pratique physique, là où la structure était devenue inutilisable voire hostile. Cependant ces structures ne remplissent pas un objectif unique – ici, l'accès au sport –, elles permettent également de recréer du lien social en proposant sur l'espace public des lieux de rencontre en extérieur, ce qui est d'autant plus pertinent aux Fiacres. En effet, les enfants comme les parents ont besoin de ces structures extérieures – j'insiste un peu dessus – qui s'opposent aux espaces intérieurs de leurs logements qui, dans ce quartier, sont souvent malheureusement délabrés voire insalubres. Ce que nous portons, c'est que nous souhaitons que la majorité se saisisse encore, dans la continuité de ce projet, davantage de cette problématique aux Fiacres en créant de nouveaux lieux de convivialité en extérieur. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire
Là, il s'agit d'un exemple. Je vous invite à être rassurée en lisant le programme de la majorité municipale. Nous avons programmé de créer – et toujours en dialogue avec les habitants et en coconstruction parce que l'acceptation sociale est essentielle – huit à 10 sites comme celui-là, sportifs, ludiques dans un maillage fin du territoire. Nous avons commencé lors du mandat précédent dans différents quartiers. Effectivement, la méthode doit évoluer, notamment pour les raisons que vous avez évoquées qui procèdent d'un constat partagé mais aussi parce que les pratiques ont changé. Par exemple, le reste de l'équipe va travailler finement sur le *workout*. Nous savons qu'il y a de plus en plus – plutôt des jeunes mais pas seulement car c'est assez transgénérationnel – de pratiques nouvelles, par effet de mode et aussi par recherche de bien-être – accès social, une salle de sport, cela coûte cher – mais pas si nouvelles que cela parce que cela renvoie quasiment à l'espace antique de lieux de convivialité, de pratique et on réinvente les usages. C'est pour cela que nous sommes en train de sortir un plan que nous pourrons sans doute vous présenter au moment du débat budgétaire ou du prochain BP (budget primitif). La question sera celle du financement. Un gros travail a été effectué dans le mandat précédent sur les aires de jeu pour enfants. Celles-ci ont été intensifiées, montées en volume mais il ne s'agit pas uniquement d'aires de jeux pour enfants, car nous voyons bien qu'il s'agit aussi d'espaces de convivialité, de rencontre et d'échange. Nous aimons, par exemple, mettre des bancs à Villeneuve. Vous savez que beaucoup de Villes ont renoncé à en installer en raison des attroupements, des SDF, de ceci, cela. Nous, nous aimons en mettre en disant que nous avons besoin de ces espaces dans des îlots de fraîcheur, dans des îlots sociaux, mais nous le faisons de façon coconstruite. Cela renvoie d'ailleurs à la délibération qu'a présenté tout à l'heure Sébastien COSTEUR, parce qu'il faut que l'usage social soit accepté, dialogué, éprouvé. Nous créons quelque chose, si cela ne marche pas bien, nous faisons marche arrière, nous évoluons. C'est d'ailleurs ce qui a été fait sur le projet des Fiacres sur la conception même. Il s'agit effectivement de quelque chose qui colorera fortement non pas le mandat mais au moins le début.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire
À nouveau – et cela est très plaisant – il s'agit d'accepter des cofinancements dans le cadre de gros projets qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville. Comme vous pouvez le voir, il s'agit de la création du terrain synthétique et la rénovation de l'éclairage du terrain au stade Pierre-Beaucamp, de la rénovation de la toiture et des bandeaux de façade du restaurant au groupe scolaire Taine pour un montant prévisionnel de 191 000 €. Il est évidemment important de rappeler que, concernant le stade Pierre-Beaucamp, nous sommes sur un montant à 752 000 €. Il y a également la déminéralisation et végétalisation des cours d'école Mermoz, Rameau et Verne pour un montant de 425 000 €.

Je tiens à saluer le travail fin et l'opiniâtreté des services qui ont réussi de manière légitime et très juste à insérer l'enveloppe de financement du terrain synthétique du terrain Pierre-Beaucamp qui, comme vous le savez, se trouve dans le quartier d'Ascq, et le faire élire au titre de la politique de la ville puisque beaucoup de gamins de nos quartiers mais pas seulement viennent y jouer au foot. Il s'agit en tout cas d'une belle prouesse à continuer sur d'autres financements. Les financements de l'État sont de 400 000 € pour le stade Pierre-Beaucamp, 76 000 € pour la toiture et les bandeaux de façade du restaurant Taine et de 34 000 € pour les écoles élémentaires Mermoz, Rameau et Verne.

Sylvain ESTAGER, Maire
Mme GUILLERET-GIVERS, allez-y.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Je vous remercie. Le groupe Insoumis souhaitait simplement revenir sur un point de la délibération concernant les opérations de déminéralisation et de végétalisation des cours d'école. Nous aimerions obtenir un réel suivi sur ces projets d'ampleur. Il s'agit effectivement d'opérations très coûteuses, d'où le recours à ces subventions, et il faut s'assurer que les résultats sont à la hauteur des attentes. Puisque ces rénovations de cours d'école sont attendues par beaucoup de parents, nous y sommes évidemment favorables ; il n'y a pas de question là-dessus. Nous avons cependant en tête plus particulièrement le cas de l'école Verhaeren pas très loin d'ici qui n'avait pas convaincu tout le monde et que nous considérons comme une opportunité manquée de végétalisation/déminéralisation. Concrètement, c'est un arbre dans la cour qui a été placé au milieu du terrain de basket et il s'agit surtout encore de beaucoup, beaucoup de béton, en tout cas trop à notre sens.

Là-dessus, nous partageons les mêmes constats. Après un été marqué par des canicules à répétition, il est bon de rappeler que les rénovations sont également un enjeu de santé publique urgent qui protègent les enfants contre les chaleurs. Le meilleur moyen à notre sens de s'assurer des résultats satisfaisants à la hauteur et répondant aux enjeux à la fois environnementaux et de santé publique mais aussi aux attentes, c'est de solliciter la participation des familles et du personnel éducatif dans les réflexions qui entourent ces projets. Quitte à repenser les cours d'école – et je pense que vous serez également sensibles à cela –, autant étendre les réflexions au-delà de ces enjeux environnementaux et de santé publique en insistant fortement sur les enjeux sociaux. Je pense évidemment à des cours qui permettent l'inclusion de tous, qui luttent contre les discriminations puisque cela se fait énormément aussi sur l'aspect spatial. Je pense notamment à la question de l'occupation et de l'investissement spatial des cours d'école d'un point de vue de l'égalité de genre. On observe de fortes différences dans les usages et les activités. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres.

Réaction de plusieurs élus de la majorité.

Je vois que cela soulève beaucoup de réactions. Je ne pense pas dire quelque chose d'extrême ou d'outrancier, mais très bien. Évidemment des cours d'enjeux pédagogiques qui sont des lieux d'apprentissage – de même, je pense que vous y serez sensible – du respect de l'environnement, de la biodiversité et ce genre de choses. Je m'arrête là.

Sylvain ESTAGER, Maire
Je crois que les quelques réactions que nous avons pu avoir ne sont pas liées au fond du propos mais au fait que vous avez un mandat de retard, Madame. Il faut connaître la Ville et se renseigner. Il n'y a pas de soucis, nous allons vous l'expliquer et nous vous présenterons le plan qui a été réalisé il y a cinq ans, un PPI (plan pluriannuel d'investissement), sur la déminéralisation des cours d'école. Nous en avons réalisé 75 à 80 %. L'objectif a toujours été très clair : coconstruction systématique. Il n'y a pas une cour d'école à laquelle les personnels et les représentants n'ont pas été associés. Nous coconstruisons systématiquement avec un processus évolutif. Tout à l'heure, je parlais d'acceptation sociale. Aujourd'hui, il est beaucoup plus facile de poser la question d'une déminéralisation des cours

d'école qu'il y a cinq ans. À cette époque, nous avions des refus, notamment dans des écoles des quartiers centraux de la ville où on nous disait hors de question, il faut que les gamins se dépensent, qu'ils courent partout et nous ne voulons pas avoir à gérer le gamin qui va revenir avec des chaussures toutes neuves crottées, qui se blessera en allant vers des végétaux, etc. Nous avons eu des échanges qui étaient extrêmement compliqués parfois avec les parents ou avec les enseignants qui ne voulaient pas. Et c'est pour cela que nous avions dit dans certaines écoles où il y avait une opposition que nous reviendrions. Nous commencions par faire quelques petites retouches, mais si nous pouvions aller au maximum, nous allions au maximum uniquement s'il y a une acceptation.

Très concrètement, aujourd'hui, nous avons les trois quarts des cours qui ont été traitées. Certaines doivent être retravaillées parce que vous avez des espaces qui ont été parfois maltraités par les gamins – cela arrive, un espace qui ne devait pas être piétiné qui l'est – et à l'inverse il y a des espaces qui ont été complètement appropriés par les parents et par les gamins. Les services ont énormément travaillé sur la question. Yohan TISON est en train de refaire le tour de toutes les cours qui ont été végétalisées pour les reprendre parce qu'il y avait, par exemple, des envies que nous avons accompagnées – et il s'agit là d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur – de créer des potagers. Nous, nous n'y étions pas forcément très favorables car s'il n'y a pas, de concert avec un CAL, une réflexion sur son entretien, il y a des risques. Il y a des écoles dans lesquelles cela a été remarquable. Des parents, des instits s'en sont occupés. Il y en a d'autres où cela n'a pas fonctionné et nous sommes partis sur une évolution de la plantation en nous disant que nous allions repartir sur de l'aromatique, sur autre chose. Nous allons remanier la chose.

Le total de ce qui a été traité dans la ville représente un investissement de l'ordre de 5 à 7 millions déjà. Cela a été une priorité dans le cadre de la création d'îlots de fraîcheur. Quand nous avons présenté le programme dans ce Conseil municipal, vous vous en rappelez peut-être, M. MARSZALEK, nous avions bien dit que nous parlions de végétalisation des cours d'école mais qu'il y avait derrière très clairement le fait de les dégenrer ; 10 % des gamins qui occupent 80 % de l'espace avec la dictature du ballon de foot. Nous l'avons fait de façon systématique en disant que l'on devait avoir dans les cours d'école des espaces dédiés. C'est là où nous avons mis des petits City, c'est là où nous avons mis des espaces qui sont aménagés. De la même façon, nous sommes partis du modèle des écoles scandinaves ou d'Europe du Nord ou de l'Est, dans lesquelles on apprend à faire cours à l'extérieur et nous avons rajouté des dispositifs d'atrium qui permettent aux enseignants, autant que faire se peut, d'aller faire cours à l'extérieur. Il s'agit là aussi d'une petite révolution copernicienne dans le monde de l'éducation nationale : sortir un gamin, vous n'y pensez pas ! Et si une abeille vient le piquer ? Et s'il mange une feuille, qu'est-ce qui va se passer ? Nous avons tout de même eu des échanges qui étaient parfois surréalistes. Globalement, je vous dirais que la communauté éducative a été tout à fait partenaire et que cela a bien fonctionné. Toutefois, il faut dire qu'il y avait aussi un phénomène générationnel. Dans l'école de mon gamin, il y avait un refus d'avoir une mare en disant vous ne vous rendez pas compte, une mare dans une école, vous êtes irresponsables, nous aurons des noyés. Un mètre de profondeur, entourée par des grillages, protégée : nous y croyons qu'il n'y aura pas de noyés et que cela va bien fonctionner. La direction qui refusait mordicus la mare a changé et aujourd'hui nous en avons une qui nous presse et nous demande quand nous allons mettre en eau la mare que nous avons prévu – parce que l'aménagement structurel a été réalisé – parce qu'elle n'attend que cela. Il y a eu une évolution par rapport à cela. Les mentalités ont changé. Nous avons tout de même entendu à l'issue de la canicule des discours qui nous disaient qu'il faut végétaliser les cours d'école massivement. Une végétalisation de cours d'école, vous allez aujourd'hui à Mermoz, c'est très, très beau ce qui a été fait. En réalité, c'est moche parce que les plantations auront lieu cet hiver et le résultat final commencera à avoir de l'allure dans 3, 4, 5 ans. Cela prend du temps.

Nous vous transmettrons le bilan qui a été fait et qui a été présenté d'ailleurs dans différents organismes, parce que Villeneuve d'Ascq est aujourd'hui une des villes, peut-être, sans doute, assurément, les plus avancées en la matière. Avec un retour d'expérience, nous sommes allés jusqu'à travailler les espèces cibles, à associer les écoles en disant qu'une cour végétalisée, c'est aussi une cour qui travaille sur l'égalité et la discrimination, c'est aussi une cour qui invente des pédagogies nouvelles. Cela se fait au fil de l'eau. Nous évoluons là-dessus. Franchement, en écoutant votre intervention, je regrette que vous n'ayez pas pris la peine de regarder ce qui a été effectué et annoncé dans ce même Conseil municipal. À de très nombreuses reprises, nous avons présenté le dispositif. Nous l'avons même présenté quand l'Office français de la biodiversité (OFB) est venu expertiser la Ville sur le thème de la culture l'an passé. Nous étions finalistes. Le programme de cours d'école a été complètement salué comme étant assez exceptionnel par l'OFB qui, vous le reconnaîtrez, a une certaine expertise en la matière.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Je me permets de répondre rapidement. Je ne vais évidemment pas répondre sur l'ensemble des informations très nombreuses que vous m'avez donné. Je trouve juste dommage de partir sur un

soupçon de méconnaissance et je m'arrêterai donc en insistant sur le fait que la cour Verhaeren, cela ne va pas du tout. Oui, ce projet, je l'ai très bien suivi du haut de l'appartement de ma grand-mère d'année en année. Je pense que je n'ai pas nécessairement besoin d'aller plus loin. En effet, il serait de bon ton que dans le Conseil, nous nous parlions sans soupçon d'ignorance par défaut.

Sylvain ESTAGER, Maire
Il n'y a aucun soupçon. Il y a eu juste dans votre exposé un état de fait : vous méconnaissez la procédure qui a été initiée par la Ville et je le dis clairement. Vous avez une connaissance depuis un appartement de la cour Verhaeren, vous ne connaissez pas le process et les discussions que nous avons pu avoir et quand je vous ai dit que certaines cours demandaient à être soit retraitées ou soit à aller plus loin, c'est parce que le processus est pleinement évolutif. Dans cette logique, vous pouvez aller sur les cours qui n'ont pas été traitées aujourd'hui parce qu'il y a aussi un PPI qui est en cours de redéfinition sur le traitement bâtimentaire des écoles et que nous n'allions pas traiter des cours intégralement dès lors que nous avions une interrogation sur le devenir de certains espaces. Il y a donc toute une cohérence par rapport à cela. Il n'y a aucun souci pour vous présenter le PPI spécifique qui a été fait, la programmation, la planification spécifique qui a été réalisée il y a cinq ans et son évolution sur la végétalisation des cours d'école.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire
Si je peux me permettre, si nous nous focalisons sur l'école Verhaeren, il s'agissait d'une des premières écoles qui a été végétalisée. Nous n'avons eu aucun retour négatif en conseil d'école. Nous y sommes personnellement, Lahanissa MADI et moi-même. Aucun, aucun retour négatif. La problématique de cette cour d'école est qu'elle n'est pas très spacieuse ; nous ne pouvons donc pas faire des choses révolutionnaires. Toutefois, des choses ont été faites et justement des zones pour permettre à chaque enfant de trouver son envie de repos, de sport. Cela a été pensé et demandé par les élèves et les enseignants.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Rapidement. C'est bien, nous nous rejoignons globalement sur les enjeux, les envies, les volontés. Encore une fois, la tonalité qui a été employée est juste dommage. Simplement. Je vous remercie. Bah oui. C'est bien de dégenrer les cours d'école, mais voilà…

Sylvain ESTAGER, Maire
Je n'ai pas compris le sens de votre dernière remarque.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Le ton professoral, globalement, qui est employé. J'ai bien compris qu'il s'agissait de votre activité professionnelle principale, mais…

Sylvain ESTAGER, Maire
Vous êtes gentille de rester sur le thème du débat. Vous déplorez les attaques et c'est vous qui les dispensez systématiquement.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Ce n'est pas un problème d'attaque, c'est un problème de tonalité.

Sylvain ESTAGER, Maire
Le ton professoral ! Il n'est pas professoral. Vous avez dit une énormité, excusez-moi de la souligner…

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
Oui, j'imagine que je suis plus ignorante que tout autre. Bien sûr.

Sylvain ESTAGER, Maire
(…) C'est aussi simple que cela, Madame.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI
C'est bien problématique, mais ce n'est pas grave. Tout va bien. Tout va bien.

Sylvain ESTAGER, Maire
Ce sera le mot de la fin. Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité ! C'est beau, ça !

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. AVANCE DE FONDS REMBOURSABLE AU CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire
Il s'agit ici de voter une avance de fonds pour le CCAS de Villeneuve d'Ascq. Comme vous le savez, la Ville finance à hauteur de 4,3 millions d'euros le CCAS et est absolument exemplaire dans son engagement et son soutien au quotidien. Il se trouve que certains cofinanceurs financent avec un décalage certain qui finit par générer un problème de trésorerie. Pour exemple, le Département sur l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) qui a généré depuis 2018 940 000 € de déficit. Pour assurer le bon fonctionnement des services du CCAS, il s'agit de permettre une avance de fonds de trésorerie de 600 000 € maximum, chaque dépense étant fléchée. Ces 600 000 € sont sur l'exercice, sachant que dès lors que la trésorerie sera reconstituée, l'avance sera remboursée.

Sylvain ESTAGER, Maire
Y a-t-il des interventions ? Délibération classique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. CESSION DE VEHICULES AUX ENCHERES

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire
Délibération formelle. Il s'agit d'autoriser la Ville dans une procédure hors marché à confier à la société FIVE AUCTIONBETHUNE la vente aux enchères de véhicules qui couteraient plus cher à réparer.

Sylvain ESTAGER, Maire
Est-ce qu'il y a des remarques ? Il y a un bel exemple d'expérimentation qui n'a pas été concluant – nous pouvons le dire car nous l'assumons parfaitement – au niveau de la Ville sur les voitures gaz. Vous voyez que nous allons la céder. Elle partira pour pièce parce qu'elle a un kilométrage qui est faible. Quand nous sommes partis sur ces véhicules, il y avait l'idée d'expérimenter quelque chose à l'époque. Les électriques n'existaient pas. Cela n'a pas fonctionné dans l'usage par nos agents. Aujourd'hui, ces voitures sont impossibles à réparer. Elles partent donc pour des sommes qui sont dérisoires pour quelques pièces.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. CONVENTION DE PARTENARIAT DE SENSIBILISATION A L'AUTISME A DESTINATION DES AGENTS EN RELATION AVEC LE PUBLIC

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Bonsoir, M. le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, la première délibération porte sur le renouvellement d'une convention de partenariat de sensibilisation assurée par l'association Pas à Pas concernant l'autisme. L'objectif est de former les agents municipaux en relation avec le public. Je voudrais préciser que l'association Pas à Pas, dont le siège est situé dans le secteur de la Cousinerie, est implantée sur la ville de Villeneuve d'Ascq depuis le début des années 2000. Elle gère notamment le service d'éducation spécialisée de soins à domicile. Le public accompagné est composé d'enfants et d'adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme et des troubles envahissants du développement. Elle a pour cœur de mission d'offrir une prise en charge précoce, individualisée pour développer l'autonomie, la socialisation et la communication de ces publics avec une spécificité pour l'intervention puisque cela est basé sur une approche comportementale structurée et scientifiquement éprouvée. Ces professionnels que sont les psychologues et les éducateurs interviennent de plus en plus dans les lieux de vie de l'enfant (à l'école, au domicile, dans les structures de loisirs) pour garantir une inclusion réelle et pérenne.

La présente délibération consiste à renouveler la convention que nous vous avons déjà présentée l'année dernière qui était pour une durée d'un an. Il s'agit là d'une délibération sur une action que nous souhaitons inscrire dans la durée. Le renouvellement de cette convention de partenariat traduit une volonté politique forte : faire de l'inclusion et de l'accessibilité une réalité concrète au sein de notre collectivité. Sensibiliser nos agents en relation avec le public à l'autisme, c'est leur donner les clés pour mieux comprendre les particularités des personnes autistes, adapter leur accueil et leur pratique et ainsi garantir à chacun un accès égal au service public.

Au-delà d'une simple action de formation, ce partenariat porte une véritable ambition collective : mieux connaître pour mieux comprendre, mieux comprendre pour mieux accueillir et mieux accueillir pour

mieux inclure. Nous souhaitons poursuivre cette démarche dans la durée car une collectivité inclusive se construit au quotidien grâce à l'engagement de ses agents et à une politique publique attentive à tous les citoyens.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Lahanissa. Est-ce qu'il y a des interventions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. CONVENTION DE PARTENARIAT DU DISPOSITIF COMMENTAIRES SPORTIFS AMELIORES ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ, L'ESBVA LM ET L'UNIVERSITE DE LILLE

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Au travers de ce dispositif de commentaires sportifs améliorés, nous faisons le choix de l'innovation mais surtout celui de l'inclusion et du partage. Le sport doit pouvoir être vécu pleinement par toutes et tous et chacun doit pouvoir ressentir l'émotion d'une rencontre, comprendre son déroulement et participer à l'ambiance qui l'entoure. Cette convention est aussi une belle illustration de notre volonté de rapprocher la collectivité, le monde sportif et le monde universitaire pour faire émerger des solutions concrètes au service des habitants. Il s'agit d'une démarche à la fois moderne, utile et profondément humaine. Elle démontre que l'innovation prend tout son sens lorsqu'elle permet de réduire les barrières, de renforcer l'autonomie et de rendre le sport toujours plus accessible. Je veux saluer l'engagement de l'ESBVA et de l'université de Lille et remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent à faire de Villeneuve d'Ascq une ville où le sport, l'innovation et l'inclusion avancent ensemble. Il s'agit ici d'un dispositif qui permet de traduire en commentaires améliorés les rencontres sportives, donc les matches de l'ESBVA, sachant que nous avons effectué de premières représentations concernant les matches de rugby en 2025.

Sylvain ESTAGER, Maire
Je m'associe, Lahanissa, à tes remerciements comme, je pense, le reste du Conseil. Saluer aussi le travail qui est fait par Benoît DACQUIN et Mohamed BADAOUI parce qu'il y a une véritable expertise, un véritable savoir-faire. Nous avions commencé sur le rugby. Là, nous allons sur l'ESBVA. Il y a également le partenariat qui a été fait avec la Rose des Vents en termes de conseil, d'ingénierie. Si vous allez à la Rose des Vents, vous entendrez peut-être des gens chuchoter, qui expliquent la dimension scénique, le jeu d'acteur. La Rose a d'ailleurs été aménagée avec deux loges dédiées à cette inclusion. C'est pareil pour l'école de musique. Nous ne pourrions pas être aussi inventifs et aussi innovants sur la question s'il n'y avait pas l'engagement de tous les acteurs que tu as cités et des services de la Ville que je salue à nouveau. Et évidemment ton expertise aussi et tout ce que tu fais au quotidien ; Lahanissa, tu t'oublies souvent dans le bilan des remerciements.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS DE L'ASSOCIATION PAS A PAS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BUREAU ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
L'association occupe les locaux rue de la Convention mais elle a voulu avoir un espace plus large pour permettre aux salariés que sont les psychologues et les éducateurs de travailler dans de bonnes conditions. Elle a expressément manifesté la volonté de cofinancer sur leurs fonds propres ces travaux sur mesure pour le bien-être de leurs personnels. Ce versement prend la forme juridique d'un fonds de concours via la participation aux travaux du domaine public. Il est expressément acté que cet apport provient de leurs fonds propres. Cela témoigne d'une gestion responsable et partenariale de l'association Pas à Pas. Ces aménagements répondent aux besoins spécifiques d'ergonomie et de sécurité des salariés de l'association Pas à Pas pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions et bien nécessairement au bénéfice de ceux qui les accompagnent. L'association assume ses responsabilités d'employeur sur ses fonds propres. Cela évite d'engager les fonds publics sur des objets liés à l'association. Elle contribue à hauteur de 35 000 €.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Il s'agit d'octroyer une subvention à APF-France handicap et Surdi 59, deux associations très, très impliquées dans la vie de la ville, notamment au travers de la commission communale pour l'accessibilité mais pas que. Elles sont là sur le terrain pour accompagner des jeunes en situation de difficulté de différents ordres vers une autonomie, pour leur apprendre à vivre en milieu ordinaire. Les montants sont indiqués : il y a 600 € pour Surdi 59 qui intervient souvent à la Maison des Genêts et pour APF-France handicap.

Je souligne qu'étant adhérente de France handicap et même si je ne siège pas au conseil d'administration, je ne participe pas au vote pour cette attribution.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Lahanissa. Des interventions ? Non. Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV de Lahanissa MADI).

XXI. QUATRIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – DISPOSITIF MUNICIPAL EMPLOI SPORTIF

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire
Bonsoir. Il s'agit d'une délibération tout à fait formelle sur le dispositif Emploi sportif, une aide destinée aux associations sportives ayant des salariés pour un montant de 15 445 €. Vous avez le détail dans le tableau. Cela correspond à la période du premier trimestre 2026.

Sylvain ESTAGER, Maire
Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII. AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N°26S0003 - PRODUITS ET FOURNITURES D'ENTRETIEN A USAGE PROFESSIONNEL POUR LA VILLE ET LE CCAS

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Bonsoir à tous. Une série de délibérations sur les marchés. Vous avez un document complémentaire qui vous a été remis sur cette délibération sur les produits et fournitures d'entretien à usage professionnel. La CAO (commission d'appel d'offres) a déjà eu lieu. Vous avez le résultat. Je crois que nous pouvons souligner le travail du service achats qui s'est informé auprès des entreprises, qui a contacté également les collectivités autour de Villeneuve d'Ascq et qui a ensuite effectué un travail de coopération entre les différents services pour tester les produits qui ont été retenus. Il s'agissait de services aussi divers que les affaires scolaires, la petite enfance, le sport, l'entretien, l'EHPAD. Toutes ces personnes se sont réunies et ont effectué des choix qui les satisfont pleinement puisque ce sont eux qui utiliseront ces produits.

Sylvain ESTAGER, Maire
Sur la première délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LE MARCHE N°26S0006 – ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET D'ACCESSOIRES – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE IVAN RENAR

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Vous êtes tous au courant qu'un certain nombre d'instruments manquent actuellement à l'école de

musique. Il y a, là aussi, un marché qui est en cours, mais qui pour l'instant n'a pas encore fait l'objet d'une CAO. Nous vous demandons donc afin de ne pas retarder la procédure d'autoriser M. le Maire à signer les marchés pour les instruments de musique.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Excusez-moi d'être un peu tatillon, mais il y a un marché en cours dites-vous, c'est-à-dire ? Quel marché en cours sur les instruments de musique ? Vous avez parlé de la signature du maire pour autoriser à avoir un marché. En fait, nous signons le marché ou nous ne signons pas le marché ? Il y a eu une commission d'appel d'offres ou il n'y en a pas eu ? Ce n'était pas du tout clair. Cela étant, il s'agit peut-être d'un instrument que je ne connais pas encore, mais je n'ai pas tout bien entendu.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Il y a un certain nombre d'instruments qui sont en cours d'achat avec des prix maximums prévus. Vous les avez dans vos documents, je pense. Pour l'instant, la CAO n'a pas eu lieu.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous le faisons régulièrement dans la procédure de marché, d'anticiper le vote en CAO, mais sur une procédure qui est définie.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)
Vous voulez que j'intervienne ? J'ai l'impression qu'il y a une attente.

Sylvain ESTAGER, Maire
Il n'y avait pas d'attente particulière, mais vous aviez l'air de vous agiter un petit peu. Nous avons donc présumé qu'une intervention allait éventuellement venir. Voilà. Juste une précision là-dessus, nous avons une volumétrie instrumentale qui va forcément monter. Nous aurons donc régulièrement besoin de racheter parce que nous avons de plus en plus de pratiquants et surtout des instruments mis à usage des utilisateurs et des familles qui n'ont pas forcément les moyens de s'en payer un et que cela fait partie de la logique sociale qui préside à la tarification sociale de l'école de musique. Celle-ci a été reconnue au niveau national comme étant exceptionnelle. Nous visons également à faire en sorte qu'il n'y ait pas de discrimination par l'instrument. Il est donc logique que nous cherchions à équiper certains lieux. Cela rejoint votre remarque de tout à l'heure, M. MARSZALEK, concernant l'atomisation et le « aller vers ». Je suis à peu près convaincu que nous aurons besoin de ce marché tout au long de ce mandat. Nous travaillerons finement de façon à garantir aux gamins d'avoir le plus de facilités possible dans l'accès à la pratique instrumentale.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une fois encore unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LE MARCHE N°26S0028 – FOURNITURE DE CARBURANT 2026-2030

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Le marché des carburants. Comme vous le savez, il s'agit d'une question très sensible actuellement. Il se trouve que dans le précédent marché, le plafond annuel était de 180 000 €. Il est nettement insuffisant, ce qui fait que nous le proposons de le passer à 400 000 €.

Sylvain ESTAGER, Maire
Je pense que chacun comprendra bien les logiques et je précise qu'il y a, comme lors de toutes les crises inflationnistes, une vigilance notamment par le service des marchés sur l'utilisation. Comme à chaque fois que nous avons une crise, essayer d'accélérer les pratiques vertueuses, c'est toujours le moyen de s'en sortir, d'une certaine façon.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Nous pouvons préciser qu'il s'agit d'un maximum et que les consignes qui sont passées sont, bien entendu, des consignes de sobriété.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. BALEDENT avait une intervention à faire.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous
Rapidement. La date de la CAO est le 12 octobre !

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Oui, ce doit être cela.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous
Donc, nous anticipons pour le 12 octobre, la signature du marché.

Sylvain ESTAGER, Maire
C'est ce que nous avons fait pendant tout le mandat précédent. Cela arrive régulièrement pour des raisons pratiques.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous
Pas sur une date aussi lointaine.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous sommes le 29. Et surtout, très important, le prochain Conseil est début novembre. Il n'y en a pas en octobre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous allez vous échanger des mots tendres après le Conseil, mais là nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. MARCHE N°26S0031 – AUTORISATION PREALABLE DE LANCER LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES EN VUE D'UNE CONCESSION RELATIVE A L'IMPLANTATION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'UNE SIGNALETIQUE COMMERCIALE ET PUBLIQUE DE PROXIMITE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE VILLENEUVE D'ASCQ

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Dernière délibération à propos des marchés. Il s'agit d'une autorisation pour lancer la procédure de consultation des entreprises en vue d'une concession relative à l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une signalétique commerciale et publique de proximité.

Sylvain ESTAGER, Maire
S'il n'y a pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU TOURISME ET DU JUMELAGE

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Il s'agit d'une subvention à une association qui est très impliquée dans les écoles, dans les centres sociaux de Villeneuve d'Ascq, à savoir Interphaz. Nous proposons une subvention de 1 000 €. Elle travaille sur l'Europe.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Dernière délibération par rapport à la solidarité internationale. Nous attribuons des subventions à quatre associations. Il y a la RIFEN, Humanit'Aide, Mouvement pour la paix et Sud développement. Vous avez les montants des subventions en regard dans vos documents.

Sylvain ESTAGER, Maire
S'il n'y a pas d'intervention, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité là aussi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. RENOUVELLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

Nathalie FAUQUET, Adjointe au Maire
Bonsoir, M. le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville s'est engagée volontairement depuis 2002 dans la mise en place des conseils de quartier. Ces derniers représentent un des volets existants très actifs et très productifs des instances de la participation citoyenne. Ce soir, il s'agit de faire approuver la procédure de renouvellement des conseils de quartier pour le nouveau mandat qui court de 2026 à 2029. En premier lieu, il s'agit d'approuver le nouveau découpage géographique. Nous gardons le même nombre de conseils de quartier qui seront répartis en sept secteurs : la Marque, Cousinerie, Poste – Annappes – Brigode, Ascq – Haute-Borne, Résidence - Triolo - Cité scientifique, Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois et Bourg – Prés – Château. Le seul changement par rapport au mandat précédent concerne le quartier Résidence. Nous avons fait le choix de le rattacher, comme cela a existé précédemment, au secteur du Triolo.

En second lieu, il s'agit d'approuver le calendrier. L'appel à candidatures a lieu du 5 septembre au 5 novembre 2026 et l'installation des nouveaux conseillers de quartier aura lieu lors du Conseil municipal de décembre 2026 pour un démarrage en janvier 2027. Lors de ce Conseil municipal de décembre, nous délibérerons également sur la charte et le règlement des conseils de quartier, charte et règlement qui seront alors finalisés. À ce titre et dans un souci démocratique, nous concerterons en octobre les anciens conseillers coordinateurs d'une part et les chefs des groupes politiques d'autre part sur la charte et le règlement. Les conseillers et les chefs de groupes politiques pourront nous remonter des propositions de modification ou des remarques concernant certains points du règlement et de la charte. J'en ai terminé.

Sylvain ESTAGER, Maire
Je précise juste que ce sont les groupes politiques qui seront consultés. Tu n'es plus au PS. Qui intervient ? Jeanne, allez-y.

Jeanne MINGANT, groupe Printemps villeneuvois
M. le Maire, chers collègues, nous voterons naturellement pour le renouvellement des conseils de quartier auxquels nous sommes profondément attachés. Nous voulons néanmoins faire une remarque sur la méthode retenue. Contrairement au renouvellement précédent, les coordinateurs et les membres des conseils de quartier actuels n'ont pas encore été associés pour dresser le bilan du mandat qui s'achève, travailler à l'évolution de la charte et du règlement intérieur ou plus largement échanger sur le rôle que nous voulons donner demain à ces instances. En commission plénière, il nous a été indiqué que ce travail aurait lieu cet automne en associant également l'ensemble des groupes politiques à l'installation des nouveaux conseils de quartier. Nous en prenons acte. Il reste tout de même curieux d'appeler dès aujourd'hui les Villeneuvoises et les Villeneuvois à candidater à une instance dont les règles de fonctionnement pourraient évoluer dans les semaines qui viennent.

Ce renouvellement est aussi l'occasion de dire simplement ce que nous attendons de la participation citoyenne à Villeneuve d'Ascq. Pour nous, un conseil de quartier ne doit pas seulement être un lieu où l'on vient expliquer aux habitants et habitantes les décisions déjà prises, il doit pouvoir intervenir suffisamment en amont pour que les expertises d'usage puissent réellement enrichir les projets, participer à la construction et lorsque cela est utile à leur évaluation. C'est d'ailleurs un rôle d'expertise d'usage et de proposition que la Ville reconnaît elle-même aux conseils de quartiers. Face aux transformations écologiques, sociales et urbaines que nous devons conduire mais aussi face à la crise démocratique, il nous semble qu'il faut aller plus loin dans l'association des citoyens à la décision publique. Cela suppose aussi pour nous, les élus, d'accepter de changer parfois de posture, d'écouter réellement, accepter la contradiction et surtout montrer ce que la participation a changé dans une décision. Modifier ou infléchir un projet parce que les habitantes et les habitants ont apporté leur expérience et leur proposition n'est pas une faiblesse, c'est précisément l'intérêt d'une démarche de participation et c'est ce qui, au fur et à mesure, redonnera confiance dans les pouvoirs publics. Cela suppose aussi une organisation adéquate des services municipaux. À l'heure où vous travaillez à la refonte de l'organigramme et des moyens humains dédiés, rappelons qu'aujourd'hui, le fonctionnement de la démocratie participative repose sur seulement deux agents là où elle en comptait cinq il y a encore une dizaine d'années. C'est le sens des propositions que nous avons déjà eu l'occasion de formuler : refonder la démocratie locale avec les habitantes et les habitants et les conseils de quartier, développer les budgets participatifs, les doter de moyens réels, permettre l'interpellation citoyenne ou encore recourir à des conventions citoyennes sur les grands sujets de la ville. Nous serons disponibles cet automne pour travailler à l'évolution de la charte et du règlement intérieur avec un objectif simple : faire des conseils de quartier de véritables espaces de dialogue, de proposition et de coconstruction. Merci.

Nathalie FAUQUET, Adjointe au Maire
Je réponds rapidement parce qu'il y a beaucoup de choses dans votre intervention. D'abord, les conseils de quartier ne correspondent qu'à un des volets de la participation citoyenne. Nous avons plusieurs instances et nous avons d'autres manières de faire participer les citoyens dans la ville. D'autre part, vous avez parlé de bilan : nous avons au mois de juin refait sept conseils de quartier. Nous avons donné la parole aux conseillers de quartier. Nous avons écouté ce qui nous a été dit à ce moment. Effectivement, au niveau du calendrier, nous avons choisi de donner cette parole. Celle-ci sera libre dans les réunions qui seront proposées au mois d'octobre. Les conseillers de quartier par le biais des coordinateurs et adjoints pourront nous faire remonter leurs remarques, leurs critiques, des choses qui pourront éventuellement évoluer. Il en est de même pour les groupes politiques. Ensuite, au mois de novembre, nous verrons par rapport à ce qui nous aura été remonté, ce qui pourra évoluer. Il s'agit du calendrier que nous avons choisi. Plusieurs sujets seront débattus lors de ces réunions. N'hésitez pas à nous faire remonter ce que vous pensez en termes de changements éventuels. Nous serons à l'écoute au mois d'octobre.

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous vous remercions de vos remarques. Juste une précision en complément de ce qu'a dit Nathalie FAUQUET, il n'y a pas deux agents. Nous avons un process qui est transversal. Sébastien COSTEUR, avec Alexandre CADET notamment, a fait pas loin de 200 réunions publiques dans le mandat précédent sur les questions de voirie parce que la VEEP a intégré le process participatif. Nous en avons parlé tout à l'heure, les cours d'école végétalisées ont été systématiquement réalisées et coconstruites avec Françoise MARTIN et les services. Là, c'est le service en charge de la végétalisation des cours d'école qui s'est même formé à la participation citoyenne. Évidemment, les services de François LACROIX, que je salue à distance, ont mis en œuvre toute une série de dispositifs autour de la ville nature et nourricière où nous sommes sur le participatif. Et je ne parle même pas des aînés ; la maison des aînés et tout ce qui a été mis en place comme construction de politiques publiques. Nathalie FAUQUET a bien fait de rappeler que s'agissant de la participation citoyenne, les conseils de quartier sont des briques applicatives que l'on ne peut d'ailleurs pas approcher de façon systémique parce que c'est très différent d'un conseil de quartier à l'autre. Nous rajoutons dans ce mandat, et nous le ferons au printemps prochain, des agoras pour avoir des interpellations franches et directes sans ordre du jour. Nous en reparlerons. Vous serez évidemment associés à la chose comme vous en avez pris acte et Nathalie FAUQUET l'avait rappelé. Tout cela est une matrice qui fait qu'à l'arrivée, nous avons une ville qui se coconstruit et ce depuis des décennies. C'est un peu l'identité de la ville.

De même, je ne voudrais pas qu'il y ait de hiatus sur la question du budget participatif : nous ne sommes pas fans des dispositifs qui disent que nous allons donner telle somme à un conseil de quartier et il décidera. Nous avons dit depuis plusieurs mandats que si une participation citoyenne, un projet citoyen était l'émanation d'une volonté claire et affichée et que cela rentrait dans les politiques municipales, alors nous pouvons y aller. L'aménagement de l'espace fitness qui a été abordé, 300 000 € que nous n'avions absolument pas prévu de faire, cela s'est fait. L'achat d'une parcelle ou la récupération foncière de ce que tu as évoqué tout à l'heure, cela s'est fait de cette façon-là. À Ascq, nous avons des terrains qui ont été aménagés, co-plantés, qui ont été décidés par des habitants. La chose qu'il faudrait effectivement faire et j'ai demandé que cela soit systématisé, c'est que nous ayons une espèce de chiffrage des actions qui ont été initiées, copilotées par la dimension citoyenne parce que nous sommes bien au-delà de certains process qui, parfois, relèvent de l'affichage. Évidemment, cela se fait dans le cadre d'une tonalité politique et de valeurs que nous partageons. Si un projet ne correspond pas à ce que nous voulons voir dans la ville, nous le disons aussi clairement que ce n'est pas dans la feuille de route programmatique. Ce n'est pas parce que nous avons décidé d'aller plus loin que des budgets qui seraient alloués, que cette dimension n'est pas pleinement intégrée et nous avons pléthores d'exemples pour le démontrer.

M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI
Merci. En fait, je suis un peu surpris parce qu'en vous entendant, j'ai tout de même l'impression que le mandat précédent a plutôt été une victoire concernant la gestion des conseils de quartier, là où lorsque nous regardons la nouvelle répartition il y a tout de même un échec évident : celui du conseil Triolo – Cité scientifique qui concrètement, avec le rassemblement de ces deux quartiers, a plutôt reposé sur des citoyennes et des citoyens qui faisaient partie de Triolo plutôt que de Cité scientifique. En réalité, je crois qu'il y avait une personne de la Cité scientifique et cela est tout à fait normal au regard de la configuration et de la sociologie du quartier qui est étudiante et donc vers laquelle il faut se tourner plutôt que de simplement attendre qu'il y ait de la participation. J'entends donc la volonté de construire avec nous – et pour le coup, il s'agit d'une bonne chose – la charte et le règlement intérieur mais il est dommage de ne pas être allé également sur la construction du découpage des conseils de quartier

quitte à parfois réfléchir sur des rassemblements de morceaux de quartiers. Par exemple, il y en a un deuxième qui ne fonctionne pas bien, il s'agit du quartier Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois. Pour le coup, il y a globalement assez peu d'investissements par rapport à d'autres conseils de quartier. Pour moi, cela pose la question du découpage afin de savoir si celui d'Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois fonctionne réellement ou s'il faut peut-être y réfléchir à nouveau plus tard. Il est donc dommage de ne pas nous avoir associés aussi à cette dimension-là.

Sylvain ESTAGER, Maire
Ce redécoupage que vous soulignez, je ne dirais pas qu'il s'agit d'un échec. Il y a un constat et il y a une partie d'échec. La Cité scientifique, cela a toujours été compliqué. Pont-de-Bois ou Cité scientifique = campus. C'est pour cela qu'à la demande et sur le constat de l'exercice du mandat précédent du conseil de quartier, il avait été quasiment acté qu'il fallait trouver un autre process. Celui-ci a été intégré à la convention que nous avons signée avec l'université. Alexis VLANDAS n'est pas là mais il pourrait en parler. Il est là ! Je ne l'avais pas vu. Il est tellement discret. Excuse-moi, Alexis. Cela fait partie des process qui sont inhérents à la convention que tu as accompagnée et que tu vas piloter dans sa mise en œuvre. Là où vous avez raison, c'est l'échec – et là nous pouvons le dire – d'Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas et nous l'avons dit clairement lors des échanges que nous avons pu avoir avec les différents conseillers de quartier en juin en disant que nous allons repartir sur ce périmètre-ci, mais s'il faut le faire évoluer très vite, nous le ferons évoluer très vite. Je vais aller plus loin que vous : je pense que c'est carrément la formule du conseil de quartier qui ne fonctionne pas. Ce qui marche très bien sur Hôtel-de-Ville ou sur Pont-de-Bois, ce sont des réunions thématiques où nous avons toujours eu beaucoup de monde, où nous avons pu échanger sur la sécurité, sur l'aménagement, sur le logement. Nous avons eu des réunions qui font venir et il va falloir interroger le process. C'est pour cela que je vous disais que nous n'allons pas essentialiser les conseils de quartier. Il y en a qui fonctionnent extrêmement bien, qui sont parfaitement autonomes et que nous nous contentons d'accompagner et de répondre aux sollicitations et d'autres qu'il faut davantage accompagner. Effectivement, nous passons le conseil de quartier Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois comme cela, mais si très vite il faut trouver une autre formule, si nous nous retrouvons au bout de quelques mois comme dans le mandat précédent avec seulement trois ou quatre habitants qui viennent, ce ne sera pas la peine de continuer pendant 6 ans. Dans ce cas, nous le poserons sous une autre forme et n'hésitez pas aussi à proposer parce qu'il y a des choses qui fonctionnent bien. Je répète, ce qui a bien fonctionné, ce sont les réunions publiques thématiques. Toutefois, nous interrogerons. L'évolution au fil de l'eau est évidemment la bienvenue.

Nathalie FAUQUET, Adjointe au Maire
Si je peux me permettre d'apporter, nous avons effectué un sondage au bout de deux ou trois semaines et nous étions déjà à une vingtaine d'inscrits par conseil. Il s'agit évidemment d'une moyenne. Nous avions mis un stand à la foire aux associations et je ne sais pas si cela est de bon augure mais nous avons eu des personnes qui sont venues nous voir d'Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois. Nous attendons. Je ne sais pas si M. LEGRAND a d'autres chiffres. Pas encore. Nous essayons de regarder précisément ceux qui arrivent encore et nous étions assez satisfaits des personnes que nous avons rencontrées à la foire aux associations, notamment de ce secteur. Comme le disait le maire, nous allons voir comment cela va se dérouler sur ce secteur.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous
Juste pour rajouter. Si nous remettons Résidence avec Triolo et Cité scientifique, ce qui était le cas dans le mandat encore avant, c'est parce que nous nous sommes également rendu compte que la mayonnaise n'avait pas pris, étant donné que le secteur Poste Annappes Brigode était un secteur déjà bien élargi et Résidence a la particularité d'avoir connu beaucoup de rénovations dans le mandat précédent qui ont sollicité beaucoup de participation citoyenne. Nous remarquons que son évolution fait que nous avons plus une orientation vers Triolo où il y a aussi un rééquilibrage car il y a deux Triolo : le Triolo côté piscine « Tradition » et Triolo côté Trudaine et il ne s'agit pas du tout de la même sociologie. Il faut se dire qu'au cours du mandat précédent, nous avons eu des habitants de Triolo Trudaine qui sont venus s'insérer dans le conseil de quartier qui était majoritairement représenté par la partie Tradition, ce qui a permis d'ouvrir un petit peu la perspective. Nous faisons juste une orientation sur cette partie. Quant à Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois, je rejoins M. le Maire. J'y étais conseiller de quartier en 2006 et déjà à cette époque, c'était compliqué. J'habitais le quartier Hôtel-de-Ville et cela n'a jamais fonctionné ou par vagues. Il faut se dire qu'il fonctionne que lorsque nous sommes sur des thématiques particulières. Ce qu'il faut également prendre en compte, c'est qu'il s'agit d'un des seuls secteurs de la ville où l'habitat est en grande majorité du logement collectif, du logement social. Même dans un quartier comme Triolo Résidence, vous avez un mélange d'habitats. Même à Résidence, vous avez plus d'habitants de maison qui viennent aux réunions que ceux qui sont en appartement. Pourquoi ? Parce que leur interlocuteur premier, au fur et à mesure des années, c'est le bailleur social. Aujourd'hui, dans

la thématique conseil de quartier Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois mais aussi demain le conseil municipal du logement, les passerelles sont aussi entre la Ville, les bailleurs et les habitants. Le premier interlocuteur des habitants d'Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois, c'est le bailleur proprement dit, hormis lorsque nous avons eu des phases de rénovation du quartier comme boulevard Van Gogh où nous avons eu une mobilisation citoyenne en accompagnement.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
D'un mot. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit sur lequel nous pouvons nous rejoindre, mais il existe – et nous l'avions proposé lors de la campagne électorale – les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Je voyais tout à l'heure qu'il était question de convention avec l'université. Je vois que tout le monde tâtonne un petit peu sur les périmètres, etc. Parfois, avoir un regard extérieur de scientifique, d'un doctorant qui est financé sur trois ans sur une expérimentation en lui demandant un retour sur ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné permettrait de sortir de l'intuition et d'objectiver un certain nombre de choses sur la participation citoyenne par des gens qui sont déjà sociologues et qui ont déjà réfléchi à cela. Nous avons cela à l'université de Lille sous la main. Les conventions en tant que telles, ce n'est vraiment pas cher, en vrai, en termes de coût pour la collectivité et cela peut permettre de faire quelque chose de plus qualitatif et qui ne soit pas juste la majorité et l'opposition et les gens qui voient des intérêts à tel découpage ou tel autre mais plutôt quelque chose qui soit plus scientifique, plus universitaire. Je mets cela sur la table.

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire
Bonsoir à tous. Étant là, je me permets de rebondir. Effectivement, la stratégie d'évaluation de nos politiques a été au cœur de nos précédents mandats. Nous avons créé le CEL (Conseil écologique local) avec cette idée de se faire évaluer au mieux des connaissances scientifiques et accompagner par l'université et la boutique des sciences dès la création du CEL. Il s'agit de quelque chose qui a vocation à se généraliser. Dans la convention que nous avons signée, il y a les dispositifs dont vous parliez à l'instant, les CIFRE, avec la puissance publique. Nous avons deux réunions prévues avec l'université qui va présenter ce dispositif à nos services de sorte que nous fassions phosphorer sur lequel des thèmes, laquelle des politiques, quel cadre académique aussi, quel regard on peut porter. Il s'agit donc de quelque chose qui va être mis en place. Effectivement, le coût reste modéré sans être négligeable parce que le reste à charge pour la commune serait à peu près de 60 000 €, il me semble. Il ne s'agit donc pas de quelque chose que nous décidons comme cela sur un coup de tête. En revanche, il s'agit de quelque chose qui vaut la peine tant parce que ce regard extérieur va nous faire grandir mais parce que les services ont aussi besoin de cette respiration pour s'interroger sur leurs pratiques, pour grandir dans leur pratique et je pense qu'il s'agit d'un cercle tout à fait vertueux.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous
Le renouvellement des conseils de quartier est un moment démocratique clé que nous saluons. La démocratie participative ne peut cependant pas se satisfaire d'une simple reconduite des instances à l'identique. Si nous voulons susciter l'engagement des Villeneuvois et les inviter à candidater massivement d'ici le 5 novembre alors nous devons travailler sur un véritable pouvoir d'action et de décision. Pour faire de tous les conseils de quartier de véritables moteurs de la vie locale – et j'ai compris que vous n'étiez pas fan, M. le Maire –, nous souhaitons mettre au débat deux leviers simples mais majeurs dans leur fonctionnement : une autonomie financière avec un budget participatif à définir – et j'ai cru comprendre que nous allions avoir des temps d'échange – pour chaque conseil de quartier afin de financer de petits projets de quartier et une autonomie politique en mentionnant formellement l'avis des conseils de quartier dans les délibérations structurantes – j'entends par là quand il y a des projets d'aménagement, des changements profonds au sein d'un quartier – que nous serons amenés à voter dans cette instance. Nous voterons bien évidemment tout de même la délibération et nous soutenons la démarche de renouvellement des conseils de quartier.

Sylvain ESTAGER, Maire
Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX. PROGRAMMATION DU CONTRAT VILLE 2026

Arnaud ROUSSEAUX, Adjoint au Maire
Bonsoir. Cette délibération a pour objet la programmation du contrat de ville pour l'année 2026. Depuis plus de 10 ans, la Ville est engagée avec ses partenaires (l'État la MEL et les partenaires du territoire) dans la mise en œuvre du contrat de ville qui constitue un des cadres d'intervention des politiques de

la ville à destination de nos deux grands QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville (Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois et Résidence – Poste – Triolo) qui représentent 26 % des habitants. Le contrat de ville a été renouvelé au niveau métropolitain en 2024 sous le nom Engagements quartiers 2030 avec des orientations que vous trouverez dans la délibération. Pour ce qui est de la Ville, en adéquation avec les diagnostics du territoire, des priorités ont été définies : l'accompagnement de la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'amélioration de la cohésion sociale, la pérennisation des actions conduites dans le cadre de la transition écologique à l'échelle de la ville et des quartiers, la promotion du bien-être et de l'activité physique via des actions d'aller-vers et l'amélioration de la santé mentale des jeunes, l'accès à l'emploi ainsi que la lutte contre la fracture numérique. Vous trouverez en annexe à la délibération un tableau avec les différentes actions portées par les porteurs de projets.

Avant de prendre acte de cette programmation, nous allons proposer un petit diaporama pour rendre les choses un petit peu plus concrètes. Il s'agit de trois projets que nous mettons en avant :

- Le projet Green School porté par la Maison Jacques-Brel sur le Pont-de-Bois. Il s'agit d'un projet de sensibilisation des habitants autour des oiseaux qui sont présents dans nos villes avec notamment des fabrications de nichoirs qui ont été installés sur les terrasses des habitants et la fabrication de petites boules de graines pour les soutenir pendant la période hivernale ;
- Une résidence artistique portée par l'Atelier 2 en lien avec le service culture de la Ville et des CAL d'écoles situées en QPV avec des réalisations d'œuvres plastiques et une artiste en résidence, Érika VAURY ;
- Un projet porté par le service culture de la Ville, Toute la musique que j'aime, qui a été fait en 2025 et qui est renouvelé en 2026 avec des émissions de radio enregistrées avec les habitants et diffusées dans les commerces de la ville et sur Radio Campus.

Voilà quelques illustrations rapides d'actions menées par et avec les habitants.

Sylvain ESTAGER, Maire
Est-ce qu'il y a des interventions ? M. BURETTE.

Victor BURETTE, groupe Le Printemps villeneuvois
Merci. Nous voterons naturellement cette programmation annuelle des contrats de ville. Peut-être d'abord saluer les associations, les centres sociaux et les maisons de quartiers qui font vivre toutes ces actions au quotidien. Nous souhaitions aussi profiter de cette délibération pour poser une question plus large : quelle est la politique de la Ville dont a besoin Villeneuve d'Ascq et ses habitants dans les années qui viennent ? Jusqu'à présent, nous avons trop souvent eu le sentiment que la politique de la ville à Villeneuve d'Ascq se résumait à instruire chaque année des demandes de subvention dans le cadre du contrat de ville. Cela est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. D'ailleurs la délibération elle-même nous invite à aller beaucoup plus loin. Le cadre Engagements quartiers 2030 porte des enjeux sur la réussite éducative, sur l'emploi, la santé, la sécurité, la prévention, l'attractivité des quartiers, l'accès au droit, la lutte contre les précarités. La politique de la ville doit être une politique qui se considère à 360°. Il s'agit d'une politique capable de mobiliser l'ensemble des politiques municipales et de nos partenaires autour d'une stratégie commune pour nos quartiers populaires. Nous l'avons vu, la campagne municipale a montré sinon un malaise ou du moins une attente forte dans ces quartiers prioritaires et vous devez l'entendre. Cette attente existe. Pour nous, cela commence par remettre les habitantes et les habitants au cœur de la politique de la ville et c'est d'ailleurs le sens de la proposition que nous avons faite, qui est toujours sur la table et qui peut être activée par la majorité municipale, de mettre en place une convention citoyenne pour et par les quartiers populaires. Nous venons justement de débattre de l'engagement citoyen et de la forme des conseils de quartier sur Hôtel-de-Ville et Pont-de-Bois. Il s'agit d'une forme d'engagement citoyen et de participation qui pourrait tout à fait trouver son public et qui est loin d'être abstraite puisqu'elle a été mise en œuvre avec succès dans une ville comme Laval où nous voyons que cela a des effets de transformation sur la citoyenneté et sur la vie de ces quartiers prioritaires.

Nous saluons effectivement une évolution au cours de ce nouveau mandat municipal, c'est que pour la première fois la politique de la ville dispose d'une délégation auprès d'un adjoint au maire. Il s'agit d'une bonne chose que nous voulons saluer. Il faut désormais aller au bout de cette logique en identifiant clairement dans l'administration municipale également la responsabilité du pilotage de cette politique transversale ainsi que les moyens et la légitimité nécessaire pour mobiliser l'ensemble des services municipaux.

Enfin une politique de la ville ambitieuse repose aussi sur un principe essentiel : les crédits spécifiques de la politique de la ville doivent produire un effet supplémentaire, pas remplacer les politiques de droit commun. Il est vrai qu'il s'agit de quelque chose qui n'est pas propre à Villeneuve d'Ascq. Nous le constatons sur l'ensemble de la politique de la ville, la mobilisation de droit commun n'est pas au niveau

dans les quartiers prioritaires et souvent les fonds qui viennent sur la politique de la ville et qui doivent abonder et apporter un plus viennent suppléer ce qui devrait être mobilisé normalement. C'est précisément là que nous devons être le plus exigeant collectivement. Quand nous construisons une politique municipale de l'emploi, de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, nous devons systématiquement nous demander comment elle agit dans les quartiers prioritaires où les difficultés, nous le savons, sont les plus importantes. Je prends un exemple simple : l'Adélie qui est notre bras armé sur l'emploi à Villeneuve d'Ascq. Alors même que l'accès à l'emploi constitue explicitement une des priorités du contrat de ville et qu'elle figure noir sur blanc, le projet de l'Adélie ne mentionne pas spécifiquement d'actions sur les quartiers prioritaires politique de la ville. Il s'agit de l'exemple d'une politique où nous devons monter en puissance et avoir dans l'écriture du futur projet associatif de l'Adélie des actions spécifiques fléchées sur les quartiers prioritaires où nous savons que nous avons le niveau de chômage le plus élevé et les demandes d'accompagnement les plus importantes, notamment auprès des publics jeunes qui souhaitent se remettre dans l'emploi.

Notre proposition est assez simple : passer d'une logique de programmation annuelle de subventions à une véritable stratégie municipale qui soit posée comme telle, assumée comme telle politiquement dans l'administration et qui puisse associer pour ce faire les habitants et les structures de ces quartiers. Je vous remercie.

Arnaud ROUSSEAUX, Adjoint au Maire
Je vous rejoins sur votre satisfaction qu'un adjoint ait la délégation de la politique de la ville. J'en suis ravi aussi. Et croyez bien que je suis totalement engagé sur le sujet. Cette politique est conduite sur la base de diagnostics qui ont été effectués avec les habitants. Ils ne sont pas déconnectés des habitants. Les actions du contrat de ville sont effectuées également à partir des besoins, des demandes, des attentes des habitants auprès des partenaires. Je vous rejoins totalement sur le fait qu'il faut que ce soit une politique totalement transversale qui recoupe l'ensemble de l'action municipale et qui soit animée aussi avec les habitants. Nous avons déjà réuni à plusieurs reprises les acteurs qui accompagnent ces projets. Mon souhait est que quand nous avons des réunions de pilotage sur notamment le contrat de ville, des habitants qui participent à ces projets puissent venir aussi aux côtés des porteurs de projets pour en faire un lieu aussi de citoyenneté. Il s'agit d'une façon de répondre à votre proposition.

En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord quand vous dites que la politique de la ville semble se concentrer sur le contrat de ville parce que nous avons beaucoup d'autres dispositifs qui sont présents comme le programme de réussite éducative qui est particulièrement performant à Villeneuve d'Ascq avec plus de 300 enfants qui sont accompagnés sur l'année, la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité), le dispositif d'ATFPB (Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties) dont nous parlions tout à l'heure et le PIC (Projet d'initiative citoyenne) et les quartiers d'été qui sont assimilés au contrat de ville. Il y a également des médiateurs, notamment santé, qui sont portés par le service santé de la Ville avec des financements politique de la ville et un cofinancement ARS. Je crois donc qu'il y a quelque chose de transversal.

Je ne vous rejoins pas non plus sur le droit commun. Je pense que nous avons un droit commun à Villeneuve d'Ascq qui contribue fortement à la politique de la ville puisque les services publics sont présents partout. Nous avons des mairies de quartier dans à peu près tous les quartiers. Nous avons des espaces verts, des îlots de fraîcheur dans tous les quartiers, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes où bien souvent la nature est présente là où les gens sont les plus favorisés. Ce n'est pas le cas à Villeneuve d'Ascq où il y en a partout. Nous pourrions citer l'école de musique dont nous parlons souvent. Je ne crois pas me tromper en disant que les enfants issus des quartiers populaires sont de plus en plus nombreux à la fréquenter. Je crois qu'il s'agit déjà d'une politique qui irrigue l'ensemble des dimensions de la ville et je me ferais fort de faire en sorte que cela continue.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Arnaud, tu as répondu assez largement. Juste quelques petites remarques. D'abord, pour faire retomber la pression à mes côtés, nous avions quelqu'un qui avait la politique de la ville en charge dans le mandat précédent, c'était Maryvonne GIRARD et je tiens tout de même à le souligner parce qu'elle a fait un gros travail sur la question. Autant Arnaud ROUSSEAUX pouvait ne pas le savoir, autant Victor BURETTE, je pense que tu le savais. Mais bon, c'est tout, c'est comme ça.

Sur la transversalité, Arnaud ROUSSEAUX a bien listé une grande part des dispositifs qui montrent qu'il y a une transversalité permanente. Tu as pris l'exemple de la musique, mais ce n'est pas uniquement l'exemple de l'école de musique. Quand, au Pont-de-Bois, nous sommes sur des dispositifs d'éducation scolaire tels qu'Orchestre à l'école, nous allons là au cœur des quartiers. Il s'agit de politiques transversales qui sont hyper volontaristes, qui nous coûtaient à l'époque entre 46 000 et 76 000 € par an sur des crédits qui n'étaient pas politique de la ville. Aujourd'hui, cela est totalement intégré au fonctionnement de l'école de musique. Nous en reparlerons, mais nous allons continuer avec le projet

d'une classe CHAM (Classe à horaires aménagés musique) où nous serons sur de la géographie prioritaire, bien sûr. Nous irons sur la dimension sportive. Nous y allons déjà très largement. Il y a un domaine qui est tout de même assez révélateur. Je rappelle que lorsque nous avions un gouvernement qui nous disait qu'il avait un objectif d'aider les collectivités à avoir un accès à la cantine à un euro, nous étions sur des tarifications – et cela représente pas loin de 30 % des tarifications des 64 % d'usagers qui vont à la cantine – à 72 centimes. Je ne vous parle pas des centres de vacances, des colonies où nous faisons partir des gamins pour trois semaines, à 71 €. La démocratisation à travers la transversalité est au cœur de toutes nos politiques et lorsque l'on parle d'approche hyper sociale, de démocratisation optimisée, bien sûr que cela irrigue de façon prioritaire les dispositifs concernant la politique de la ville.

Nous avons eu des désaccords et nous les aurons encore peut-être sur la gratuité de certaines sorties aux aînés, par exemple. Nous savons très bien que la gratuité de certaines sorties a une coloration sociale qui est évidente. Les gens qui ont les moyens de partir un week-end à l'autre bout du monde ne participent pas à ces sorties-là. Et si ces sorties sont proposées, c'est aussi pour aller vers des publics qui sont socialement fragiles et que l'on retrouve surreprésentés dans des quartiers qui correspondent à la politique de la ville. Donc, attention à la présentation des choses. Il ne faudrait pas non plus que nous ayons une forme de stigmatisation de ces quartiers au travers des politiques qui seraient systématiquement mises en avant comme telles. La transversalité lisse justement tout cela. Elle a des cibles parce que la tarification sociale procède avant tout d'aller vers ces cibles-là, mais elle a aussi un effet fédérateur à l'échelle de la ville et nous mettons cela dans toutes nos politiques. Et si vous repérez une politique qui peut être quelque peu carencée en la matière, n'hésitez pas à le dire parce que nous chercherons, évidemment, à y remédier. Nous manquons de parcelles de jardins familiaux ; je regarde notre collègue Christian VANDEVELDE. Dans la convention qu'évoquait tout à l'heure Alexis VLANDAS – qui est bien présent, je le confirme –, nous avons la création de jardins familiaux qui est pensée pour aller dans cette politique et ce ne sera pas une politique de la ville. C'est de la transversalité et cela irrigue toutes nos politiques. Il s'agit tout de même de quelque chose qui explique que nous avons un territoire qui, dans les différentes crises sociétales que nous avons pu avoir, parfois violentes, résiste. Je ne dis pas que tout est facile et qu'il n'y a pas de problème, attention. Toutefois, nous avons un territoire fragile qui tient et c'est lié à cela. Ce n'est pas le fruit du hasard.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'EHPAD DU MOULIN D'ASCQ

Arnaud ROUSSEAUX, Adjoint au Maire
Il ne s'agit pas d'une nouvelle délibération puisqu'il s'agit d'une subvention d'investissement qui avait été votée par le Conseil municipal au mois de mars dernier. Il s'agit simplement d'autoriser un changement de nature d'opérations puisque l'une de celles qui devaient être financées – la rénovation/remise aux normes de la cuisine de l'EHPAD – a coûté moins cher que prévu. Il est donc demandé de pouvoir modifier, à enveloppe constante, les natures de dépenses pour acheter un véhicule PMR (Personnes à mobilité réduite) pour l'EHPAD en remplacement d'un autre qui ne fonctionne plus afin de faire des sorties avec les habitants.

Je profite de cette délibération pour saluer avec Jean-Luc DELEFORGE et au nom du Conseil municipal les agents du CCAS.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Arnaud. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI. PARTICIPATION AUX PROJETS DU RESEAU METROPOLITAIN « DES FABRIQUES CULTURELLES » 2026

Carine CAPONE, Adjointe au Maire
Bonsoir, chers collègues. Il s'agit de reconduire la subvention octroyée par la MEL d'un montant de 70 000 € au profit de la Ferme d'en Haut qui, comme beaucoup d'autres structures, fait partie des Maisons folies. C'est l'occasion de mettre en réseau les différentes fabriques culturelles par des dispositifs comme Tour de chauffe ou d'autres mises en réseau qui sont reconduites d'année en année grâce au dynamisme de l'équipe de la Ferme d'en Haut conduite sous la houlette de Céline DACQUIN que nous remercions vivement pour cette énergie et ce dynamisme.

Sylvain ESTAGER, Maire
Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE POLE ENFANCE-ADULTE CHRISTIAN DABBADIE AINSI QUE LE SMR MARC SAUTELET – TECHLAB

Carine CAPONE, Adjointe au Maire
Là aussi, il s'agit d'une reconduction et d'un déploiement d'une convention. Dans la poursuite de la politique d'inclusion qui est menée par la municipalité et très fortement marquée par l'école de musique. Il s'agit de reconduire la convention de partenariat entre la Ville et Christian-Dabbadie en ajoutant Marc-Sautelet. Cette convention permet simplement à des enfants et à des groupes d'enfants de venir profiter de cours à l'école de musique, notamment du bao-pao dont nous avons déjà parlé, et de faire du chant choral. Il s'agit là encore d'un beau projet. Cette fois, je tiens à remercier le dynamisme de la directrice de l'école de musique, Emmanuelle VAN RECHEM ainsi que de toute son équipe.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci. Nous précisons que nous avons vraiment une équipe qui a été formée – plus de 20 personnels et une personne recrutée spécifiquement – et une dimension Fab lab (inventer des process, des méthodes, des objets, des supports) pour permettre à toutes les formes de handicap de pouvoir pratiquer la musique. Il y a un retard assez phénoménal à l'échelle nationale en la matière. Au travers de ce qu'évoquait tout à l'heure Lahanissa MADI et Carine CAPONE à l'instant, nous aurons un véritable laboratoire autour de la pratique musicale sur Villeneuve. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est l'histoire de la ville qui s'est construite en partenariat avec les structures qui accueillent des personnes en situation de handicap. Il s'agira d'un projet qui possède une dimension humaine tout à fait remarquable et nous remercions toutes celles et tous ceux qui s'engagent dedans.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. ADHESION A L'ASSOCIATION DU RESEAU NATIONAL DES FERMES PUBLIQUES (RNFP)

François MERESSE, Adjoint au Maire
Merci, M. le Maire. Chers collègues, la délibération a pour objet l'adhésion au réseau national des fermes publiques. Je vais en profiter pour parler d'un sujet un peu plus large qui est la direction que nous voulons donner en matière d'agriculture et d'alimentation. Vous le savez, à Villeneuve d'Ascq, nous avons une situation assez exceptionnelle pour une ville de plus de 65 000 habitants puisque nous avons plus de 350 ha de terres agricoles, des agriculteurs, des espaces naturels assez remarquables, la chance d'avoir une cuisine centrale et un certain nombre de terres municipales. Nous avons donc beaucoup de choses que d'autres Villes ont perdues, c'est-à-dire la capacité d'agir concrètement sur notre alimentation. L'ambition est d'en faire un vrai projet de mandat. Cela signifie d'abord protéger nos terres, anticiper les transmissions, utiliser notre foncier municipal pour favoriser l'installation de nouveaux projets agricoles, accompagner une agriculture qui soit productive tout en étant respectueuse de l'eau, des sols, de la biodiversité notamment à travers le bio et l'agroécologie. Cela signifie aussi produire pour nourrir la ville. C'est dans ce cadre que nous travaillons ce fameux projet de ferme municipale qui – je veux être très clair – n'a pas pour vocation à être simplement une vitrine mais qui doit être un véritable outil de politique publique, donc un outil pour produire, pour approvisionner, lorsque cela est pertinent, la restauration collective, pour expérimenter et pour reconnecter les habitants avec l'agriculture. C'est le sens de notre adhésion à ce réseau national des fermes publiques : apprendre des collectivités qui ont déjà engagé ces démarches et construire un modèle adapté pour la ville de Villeneuve d'Ascq.

Nous voulons pouvoir faire de la commande publique un levier de sécurisation pour les revenus des agriculteurs du territoire. Nous servons chaque jour à Villeneuve d'Ascq quasiment 4 000 repas dans nos écoles et dans nos équipements. Nous voulons que nos cantines soient aussi un outil de politique agricole, en créant davantage de débouchés pour les productions locales, en poursuivant l'amélioration de la qualité de notre alimentation, et faire en sorte que cette politique soit sociale car une alimentation de qualité ne doit pas être réservée à ceux qui ont les moyens de la choisir. C'est pour cela que nous ferons le lien entre alimentation, agriculture, santé et solidarité, comme cela est déjà le cas au travers d'un certain nombre de dispositifs comme les ordonnances vertes dont nous avons déjà parlé ce soir.

Je vais également insister sur un point : à ceux qui disent que nous avons parfois tendance à instrumentaliser l'héritage dont nous sommes issus, peut-être répondre que nous l'assumons pleinement. Parce que si Villeneuve d'Ascq est aujourd'hui une ville si particulière, c'est parce que pendant des décennies, des choix ont été faits pour préserver ces espaces naturels, ces terres agricoles et cette relation particulière entre la ville et son environnement. Nous n'avons donc aucune raison de renier cela. Au contraire, nous voulons inscrire cette action dans cette histoire, mais cela signifie que tout n'est pas terminé et qu'il faut se poser la question de ce qui reste à faire maintenant. Hier, il fallait préserver les terres agricoles à Villeneuve d'Ascq. Aujourd'hui, nous devons nous demander comment elles peuvent contribuer à nourrir la ville. Hier, il fallait maintenir une agriculture à Villeneuve d'Ascq. Aujourd'hui, nous devons préparer les installations et les transmissions de demain avec les pratiques agro-environnementales les plus poussées. Aujourd'hui, nous devons également faire de la restauration collective un levier pour notre système alimentaire local. Ce n'est donc pas une rupture avec ce qui a été fait par le passé, mais une nouvelle étape et la labellisation Territoire bio engagé que nous avons reçue ce jour en est une illustration. C'est donc en ce sens que la ferme municipale sera l'un des outils de cette ambition ; une ambition que je résumerai de manière assez large comme protéger les terres, installer des agriculteurs, développer l'agriculture biologique, mobiliser notre commande publique et rendre l'alimentation de qualité la plus accessible possible. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire
Est-ce qu'il y a des interventions ? M. BERNALICIS d'abord, puis Mme SEGARD.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI
Merci, M. le Maire. Merci pour la présentation de l'adhésion au réseau. Il s'agit d'une toute première étape et elle est importante puisqu'il y a déjà de la connaissance et du savoir qui ont été accumulés par d'autres. Au-delà du réseau, il y a l'INRAE (l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) qui suit aussi cela de très près et qui fait des prescriptions sur le sujet. Disons qu'il va falloir, si nous ne voulons pas que cela prenne six ans pour monter tout cela, être aussi un peu volontaire, y compris du point de vue de l'emploi municipal puisque nous ne ferons pas cela non plus sans emplois supplémentaires ; à effectif constant, il me semble compliqué de partir dans cette direction. Il y a donc plein de choses à mettre sur la table.

Pour ne pas alourdir notre soirée et notre débat, j'ai juste deux points. J'aimerais que nous puissions avoir un état des lieux de ce que possède la Ville et de ce qui se passe aujourd'hui sur les terres possédées par la Ville parce que j'ai, par exemple, entendu un nombre d'hectares systématiquement différents à chaque fois que quelqu'un prenait la parole. Nous sommes sur des ordres de grandeur, mais j'aimerais que nous puissions avoir un état des lieux. Il ne faut pas oublier que s'il a un aspect productif dans la ferme agricole – il faut qu'il y en ait un, cela est important –, il y a aussi un aspect inclusif. Je parlais tout à l'heure des îlots. Même si c'est du petit potager ou même dans les cours d'école, s'il y avait une ferme municipale, cela permettrait d'avoir des professionnels qui tournent pour s'assurer de la continuité de la pousse ou tout du moins de l'arrosage. Il faut voir la ferme comme quelque chose de global. C'est ce que préconise d'ailleurs le réseau. Néanmoins, j'aimerais bien en tant qu'élu que nous puissions avoir déjà et avant tout un état des lieux fiabilisé.

Deuxième point : la restauration est un débouché intéressant, mais cela peut être aussi des épiceries sociales, municipales ou pas, car j'estime qu'il faut penser à différents horizons. Toutefois, nous n'allons pas raconter d'histoire : ce n'est pas demain que nous parviendrons à produire suffisamment pour couvrir tous les besoins de la ville. Ce n'est pas vrai. Il s'agit de quelque chose de titanesque. Il faut tendre vers, mais ce sera compliqué. Il n'empêche que si nous voulons avoir la main dessus, il va falloir faire revenir en régie la confection et la distribution des repas. Ce n'est pas possible d'avoir une délégation de service public – en tout cas, cela rend les choses beaucoup plus compliquées – là où nous avons besoin de souplesse, d'avoir la main en direct, d'organiser les services les uns avec les autres, de faire du sur-mesure parce que tout cela ne rentre pas dans les règles de la commande publique et du marché comme nous aimerions que cela puisse rentrer.

J'appelle que le point de départ de cette adhésion soit le plus ambitieux possible parce que sinon, vous aurez beau déplorer qu'il ne faille pas que ce soit une vitrine, à la fin cela risque d'en être une. Il y a des tas de curseurs à bouger pour parvenir à atteindre cet objectif et je pense qu'il faut être plus que volontariste ; il faut y mettre les bouchées doubles.

Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois
Merci. M. le Maire, chers collègues, vous nous proposez ce soir l'adhésion de Villeneuve d'Ascq au réseau national des fermes publiques. Vous le savez, nous avons porté un projet de ferme municipale pendant notre campagne et il me tient particulièrement à cœur. Cette adhésion, vous l'avez dit et c'est déjà un premier point sur lequel nous sommes d'accord, doit être la première étape de construction d'un projet de ferme publique à Villeneuve d'Ascq. L'objectif de ce réseau est en effet non seulement de

fédérer des fermes publiques existantes mais d'en faire émerger de nouvelles.

Je voudrais tout de même rappeler un petit peu le contexte dans lequel s'inscrit cette adhésion et les réponses concrètes que ce contexte appelle : d'abord, une crise inflationniste et un surenchérissement du prix des biens alimentaires alors que 21 % de la population villeneuvoise vit sous le seuil de pauvreté, une forte croissance de l'aide alimentaire relevée par la MEL dans sa stratégie agricole et alimentaire, la précarité alimentaire des étudiants (30 % des 80 000 étudiants de l'université de Lille sont concernés, en particulier pendant la crise sanitaire mais pas seulement), un air et une eau pollués à Villeneuve d'Ascq, pas seulement mais aussi, notamment par des pesticides (il s'agit d'alertes qui ont été données par Générations futures au cours de l'année 2025) et enfin des enjeux sanitaires liés à l'alimentation qui sont particulièrement présents dans les Hauts-de-France auxquels n'échappe évidemment pas Villeneuve d'Ascq (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, etc.).

Face à ces nombreux signaux d'alarme, la municipalité de Villeneuve d'Ascq qui compte 340 ha de surfaces agricoles disponibles doit agir. Comme ailleurs en France, les Villeneuvoises et les Villeneuvois souhaitent manger frais, local et de qualité mais n'en ont pas forcément les moyens. Or l'obtention par la Ville du label Territoire bio engagé – il y a eu une cérémonie juste avant le conseil municipal tout à l'heure à laquelle j'ai assisté – peine pour l'instant à montrer ses effets : 27 % de produits bios dans la restauration collective alors que l'objectif fixé en 2021 était de 30 % pour passer rapidement à 35 %. À titre de comparaison, la Ville de Lille est à plus de 53 % de produits bios essentiellement locaux sans disposer de terres agricoles. Évidemment, cela a été dit, l'idée n'est pas de rendre Villeneuve d'Ascq autonome dans son approvisionnement alimentaire, elle est de rendre bien plus accessible et abordable à celles et ceux qui en ont le plus besoin, en particulier via le service public de restauration à destination des enfants et des personnes âgées, une alimentation locale de qualité. Elle est de changer d'échelle par rapport à ce que propose aujourd'hui la Ville.

Vous nous avez dit lors de la commission plénière – et là vous avez un petit peu complété, donc j'étais contente d'entendre votre propos – que toute la difficulté était de trouver des terres agricoles disponibles et que vous comptiez sur la MEL pour cela mais qu'il ne s'agissait pas forcément d'un travail facile à mener. Il s'agit d'une piste sérieuse à explorer avec la MEL évidemment, mais – et vous l'avez davantage dit ce soir – il nous semble indispensable d'aller aussi chercher parmi les terres appartenant déjà à la Ville et de saisir les opportunités de départ à la retraite des agriculteurs qui en ont aujourd'hui l'usufruit. Pour un projet d'utilité publique, cela est tout à fait possible.

Je voudrais aussi rebondir sur quelque chose que vous avez dit ce soir : le fait d'activer la commande publique. Là, nous sommes d'accord mais pour rejoindre ce qui a été dit juste avant, effectivement, à un moment, si nous voulons activer la commande publique, il va falloir changer le mode de gestion de la restauration collective. Vous nous avez dit pendant tout le mandat dernier que cela n'était pas possible. Si vous avez changé d'avis, c'est très bien ; il s'agit d'une bonne chose et nous avons hâte d'en connaître davantage sur votre projet. Et ce projet de ferme publique est d'autant plus réalisable que les investissements nécessaires à sa concrétisation mais aussi ses coûts de fonctionnement potentiels sont finalement assez faibles au regard des bénéfices attendus. Vous l'avez compris, nous sommes prêts à travailler sérieusement sur ce projet au bénéfice des Villeneuvoises et des Villeneuvois et de leur santé. Je vous remercie.

François MERESSE, Adjoint au Maire
Merci à vous. Pour répondre sur les chiffres, ce sont sensiblement les mêmes : 340 ou 350 ha de terres agricoles à Villeneuve d'Ascq. M. BERNALICIS, si vous voulez noter, au moins vous les aurez. À peu près 80 ha appartiennent à la Ville et 100 à 120 ha appartiennent à la MEL. Le reste, c'est du privé. Les chiffres, maintenant, vous les avez. Vous pouvez donc les noter.

Concernant la façon dont ils sont répartis, pour que vous soyez aussi parfaitement informés parce que cela fera partie du travail qui sera présenté en Conseil municipal, ces chiffres feront l'objet d'une cartographie qui est en train d'être travaillée avec le service notamment d'urbanisme et la DSI pour avoir un fléchage très concret de toutes ces terres. Sur celles de Villeneuve d'Ascq, nous le savons déjà. Là où c'est plus compliqué, c'est de connaître qui sont les exploitants sur les terres MEL. Il est parfois très compliqué d'avoir le nom de l'exploitant surtout quand il s'agit de terres qui peuvent parfois être louées et sous-louées. C'est la même chose sur les terrains privés. Ce travail de recensement est donc en cours et il est de toute façon indispensable pour connaître le potentiel nourricier de la ville. Aujourd'hui, nous considérons que celui-ci est de 6 à 8 %. Le but n'est donc évidemment pas de viser l'autonomie alimentaire de Villeneuve d'Ascq, cela serait complètement absurde et irréaliste.

Concernant le deuxième point qui va rejoindre celui de Mme SEGARD, pour travailler pas mal à la question au quotidien, il n'y a pas un mode de gestion qui est plus vertueux qu'un autre ; sachez-le. Il y a des gens en régie…

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)
Vous dites qu'une délégation, c'est mieux…

François MERESSE, Adjoint au Maire
Non, non, ce n'est pas ce que je suis en train de vous dire. Ce que je suis en train de vous dire, c'est de prendre les collèges, par exemple, du Département du Nord qui sont en régie comme vous le savez : il n'y en a quasiment aucun qui respecte la loi EGalim. Aujourd'hui, en France, il y a 44 % des communes qui ne la respectent pas. À l'inverse, il y a des gens qui fonctionnent avec des sociétés de restauration collective qui travaillent très bien. En fait, il ne faut pas faire d'opposition entre les modèles. La réalité des choses, c'est que nous avons plus de liberté sur nos approvisionnements quand nous sommes en régie. Nous avons plus de liberté de faire les choses mais encore une fois, il y a beaucoup de communes qui sont en régie et qui n'atteignent même pas les objectifs de la loi EGalim aujourd'hui en France ; il s'agit d'un état de fait. Il n'y a donc pas un modèle plus vertueux qu'un autre. La réalité des choses, c'est que dans les travaux que nous sommes en train d'engager, nous sommes en train de nous entourer d'un certain nombre de compétences pour essayer d'évaluer ce que représenterait à Villeneuve d'Ascq la possibilité d'un retour en régie. Pour cela, le point de départ est d'évaluer le potentiel nourricier de la ville, donc les terres agricoles et leur potentiel, la cuisine centrale et son état. Nous avons cette chance d'avoir la cuisine Jean-Lempereur à Villeneuve d'Ascq qui, aujourd'hui, produit environ 4 000 repas/jour, mais qui a la capacité d'en produire quasiment 8 000. Que faisons-nous de potentiellement 8 000 repas/jour demain, si nous retournons en régie ? Ce travail sur l'état des lieux des terres agricoles, le potentiel nourricier des différentes terres agricoles, le retour vers un mode en régie, ne peut pas se faire dans la précipitation. Il n'y a pas on est en gestion déléguée intégralement ou on est en régie intégralement. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il existe plein de modèles intermédiaires. Vous pouvez tout à fait avoir une société de restauration collective qui va venir cuisiner mais vous pouvez reprendre la main sur vos approvisionnements. Vous pouvez avoir des approvisionnements qui sont délégués à une société de restauration collective mais des cuisiniers municipaux. En fait, ce n'est pas noir ou blanc, il y a plein de modèles différents. L'enjeu est de trouver le bon pour Villeneuve d'Ascq. Là, vous le savez, nous avons le marché de la restauration qui doit être renouvelé pour la prochaine rentrée scolaire. Il est donc évident que nous n'allons pas changer de mode de gestion pour l'an prochain, mais la réflexion est très clairement ouverte pour nous demander si nous pourrons avoir un modèle plus efficient, plus vertueux à Villeneuve d'Ascq en changeant notre mode de gestion. Cela répond donc aussi à votre question, Mme SEGARD. La réalité est que oui, nous sommes en train d'ouvrir des études pour voir si une réflexion sur le mode de gestion peut être entamée à Villeneuve d'Ascq et nous sommes donc en train de mener notamment un travail de consultation de différents acteurs qui pourraient nous accompagner sur ce travail-là.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, François, c'était très clair. De toute façon, il faut de la nuance et de la subtilité dans le process. Nous allons vous fournir le tableau. Nous avons demandé, avec François, de travailler aussi sur l'usage des terres agricoles parce que ce n'est pas tout effectivement d'avoir le panel des 340 ha qui ont été évoqués car sur ceux-ci il y en a près de 70 % qui ne sont pas cultivables, qui correspondent à des champs captants, à des pâtures, où nous sommes sur du bio avec une UGB (unité de gros bétail) à l'hectare. Nous pouvons donc avoir parfois des chiffres qui sont très différents parce que nous ne pourrons pas cultiver de façon maraîchère plus de 300 ha sur la ville. François MERESSE a rappelé le chiffre de 8 % en termes de potentiel nourricier véritable de la Ville. Cela dépend de plus du modèle que nous mettons derrière. Selon les estimations, nous sommes même parfois plus proches des 6 % que des 8 %. Ce modèle-là, nous devons effectivement le faire évoluer.

Tu as bien fait, François, de rappeler que la stratégie est ancienne. L'une des difficultés majeures, je le confirme, c'est de reprendre la main même sur nos propres terres parfois, c'est-à-dire que le droit agricole est extrêmement protecteur – et il s'agit d'une très bonne chose – au niveau national pour l'exploitant, pour le paysan. J'aimerais – et je me tourne vers vous, le législateur – que nous ayons une évolution législative qui vise à déroger au droit agricole dans certaines zones où nous pourrions avoir des PAT (projets alimentaires territoriaux) locaux qui préserveraient les terres agricoles mais qui donneraient la possibilité à une municipalité de récupérer ou en tout cas d'imposer d'une certaine façon un changement dans la mise en culture. Je vous le dis clairement, il s'agit de l'objectif que nous avions avec Gérard CAUDRON depuis des décennies. La plaine du Héron, nous aimerions en faire un espace de démonstration de vertu agricole absolue. Nous avons créé des parcellaires qui sont absolument remarquables. Nous les avons d'ailleurs fait visiter aux journées du patrimoine sur des systèmes maraîchers orthotypes exemplaires, et à côté nous avons encore des parcelles qui sont cultivées de façon industrielle telles que nous ne voulons plus les voir. Si vous avez le moyen de récupérer ces terres, nous prenons tout de suite. Vous avez un blanc-seing, nous vous donnons le chéquier. Toutefois, c'est beaucoup plus complexe qu'une simple intention déclarative. Il faut donc que nous travaillions

ensemble et il n'y a pas de souci sur cette démarche-là.

Je voudrais dire également attention sur la question des agents, sur le fait qu'il faut des moyens humains. Oui mais pas beaucoup en réalité parce que nous les avons déjà. Dans le programme, nous avions mis que nous embaucherions deux paysans municipaux. Ce n'est pas que cela semble peu, cela dépend des hectares que nous avons. Et n'oubliez pas qu'à Villeneuve d'Ascq, outre l'inventaire que tu as dressé, François, nous avons des serres municipales. Nous produisons notre rosier, des plants en serres municipales. Quasiment tout le parc floral de la Ville est produit en régie en serres municipales. Nous avons une très large partie de notre patrimoine arboré avec des agents qui sont sur cette thématique. Nous avons des agents qui plantent. Le dispositif de façades végétalisées, ce sont des agents municipaux qui viennent planter. Et lorsque l'on travaille la plantation, la fleur, l'osier, aller sur de l'agricole et du maraîchage, cela est évident ; il n'y a pas de souci. Il y aura donc un renforcement des équipes, mais aussi une mutation. Nous allons interroger et nous l'avons d'ailleurs déjà commencé. Nous avons longtemps été sur du floral assez classique. Les gens aimaient des parterres de fleurs. Nous avions d'abord le narcisse qui sortait puis la tulipe puis le Fritillaria et à un moment on mettait de la rose. Nous sommes partis, vous avez dû le voir, sur des aromatiques, sur des sauges, sur des plantes à très fort pouvoir de biodiversité. Cette mutation a accompagné aussi les agents qui parfois nous disaient qu'ils aimaient bien les pétunias et les géraniums. Il n'y en a plus à Villeneuve d'Ascq. Je vous dirai tant mieux et tant pis si vous aimez les pétunias et les géraniums. L'évolution se fait aussi dans le dialogue avec nos agents parce que cette matrice existe déjà et si nous voulons renforcer cette logique, comme l'a dit François MERESSE, il faudra quelques moyens humains supplémentaires mais pas énormément.

Dernière chose : c'est aussi de ne pas forcément se concentrer sur un effet vitrine qui ne reposerait que sur la restauration municipale. C'est très bien la restauration municipale – 4 000 repas à assurer par jour, il s'agit d'une échelle assez particulière tout de même et il faut la sécuriser – mais nous allons aussi sur l'éducation populaire à tous les âges de la vie (les ateliers, les crèches, les quartiers). Nous devons pouvoir fournir aussi, pas forcément dans un dispositif simplement de cantines municipales parce que si les gamins mangent de la façon la plus vertueuse possible quand ils viennent à la cantine mais que le soir, chez eux, c'est tout le contraire qui est dispensé, cela ne fonctionne pas. L'éducation à la parentalité – et nous rejoignons ce que tu évoquais tout à l'heure, Valérie, sur la question des 1 000 premiers jours et tout ce qui en découle – est un process beaucoup plus transversal, beaucoup plus large. Il y a donc une volonté tout à fait singulière. Je souligne simplement pour ceux qui étaient là à la cérémonie tout à l'heure que la Ville de Villeneuve d'Ascq a déjà 17 % de terres agricoles bios – et nous sommes au-delà si nous intégrons les terres municipales qui ne sont pas comptabilisées dedans parce que ce n'est pas de la SAU (surface agricole utile ou utilisée) mais c'est cultivé comme tel –, et la part de bio dans la cantine qui est montée et qui est parfaitement assumée. Celle-ci est complétée. Nous l'avons fait dans le précédent marché, en disant d'ailleurs que nous préférons quelque part avoir un label de qualité, par exemple sur la viande, avec de la volaille en label rouge, plutôt que du bio parce qu'il y en a aussi qui vient de n'importe où et qui est cultivé n'importe comment. J'évoquais le fameux haricot vert kenyan qui représente quasiment 40 à 50 % de l'alimentation collective. Quand on met du haricot vert, il vient de l'autre bout du monde et c'est un scandale absolu. Nous avons parfois de très belles tomates bios qui viennent de l'autre côté de la frontière et dont nous pouvons nous interroger sur la logique quand celle-ci est faite dans des conditions qui sont tout à fait discutables. Le bio est aussi quelque chose dont il faut se méfier ; attention. C'est pour cela que nous avons choisi de la qualité. Évidemment que nous voulons aller sur du bio et que nous le défendons à 200 %. Il n'y a pas de mystère là-dessus. Mais nous savons aussi qu'il y a d'autres process qui sont aussi intéressants et que l'alimentation collective scolaire n'est pas la seule cible afférente à ces politiques. Il faut aller beaucoup plus large, de la crèche aux aînés, à l'éducation parentale, à l'éducation populaire. Il y a un process dans tous nos dispositifs de la graine à l'assiette : former, former. Apprendre à cultiver. Apprendre à aller cueillir ; les zones de glanage, c'est cela aussi. Apprendre à transformer et avoir une alimentation la plus saine possible. C'est l'objectif.

Nous sommes d'accord, Mme SEGARD, sur votre intervention, sur les objectifs, mais il y a une temporalité qui s'étale depuis plusieurs mandats et qui aboutira, je l'espère, à une démultiplication des process. L'un des enjeux, c'est aussi, vous le savez, la MEL. Là-dessus, si nous pouvons avoir un combat commun pour récupérer certaines terres et les convertir le plus vite possible – c'est loin d'être gagné, mais nous y prendrons toute notre place –, tant mieux. Merci, François, pour l'expertise que tu as apportée et que tu vas continuer à apporter.

J'en viens au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une nouvelle fois unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIV. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VILLENEUVOISE LA BERGERIE D'ANTAN

Dominique FURNE, Adjointe au Maire
Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons quasiment rester dans la ferme en parlant du partenariat entre le musée du Terroir et la Bergerie d'antan. La Bergerie d'antan est une association villeneuvoise qui œuvre à la promotion de l'écopâturage et sensibilise petits et grands au respect du vivant et à la place des animaux de la ferme dans la ville. Installée face à la carrière Delporte au musée du Terroir, elle contribue également à faire vivre et valoriser ce site. Ce nouveau partenariat avec le musée du Terroir permettra d'accueillir davantage de public et de renforcer des liens entre patrimoine, pédagogie et convivialité. C'est ce que l'on appelle un partenariat gagnant-gagnant dont les moutons pourront bêler de satisfaction et les canards cancaner allègrement.

Sylvain ESTAGER, Maire
Merci, Dominique. Il est vrai qu'il y a des outils remarquables à Villeneuve : Ferme du Terroir, Asnapio, Ferme du Héron. Les partenariats associatifs se multiplient autour notamment de la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou domestique, parce que cela fait partie aussi de l'approche patrimoniale qui est la nôtre et la multiplication des espaces de pédagogie et d'éducation populaire est quelque chose qui fonctionne très bien dans une logique aussi de tourisme de proximité. C'est l'occasion, comme tu l'as fait, de saluer l'engagement associatif mais aussi les services qui bossent pour faire tourner ces équipements, qui rencontrent à chaque fois qu'ils ouvrent ou qu'ils organisent une manifestation, un succès toujours impressionnant et il s'agit d'une très, très bonne chose. Cela fait partie aussi de la culture de territoire.

Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV. SEJOUR TREK POUR 6 JEUNES DE 18/25 ANS DANS LE MASSIF VOSGIEN DU 11 AU 15 OCTOBRE 2026

Sylvain ESTAGER, Maire
Nous arrivons aux délibérations de Karim MESSAOUDI. Je lui adresse tous nos encouragements et toute notre attention. Nous espérons que nous aurons de bonnes nouvelles. Nous avons un séjour trek qui est organisé. Vous connaissez un peu ce type de dispositif. Il s'agit ici de cinq jours dans les Vosges pour accompagner des 18–25 qui sont un peu en rupture et remédier à tout cela avec un travail d'éducateur spécialisé qui est, là aussi, à saluer. Je vais assez vite. Je ne sais pas s'il y a des remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. CONVENTION PARTENARIALE DE LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES 18-25 ANS AVEC L'ASSOCIATION ARELI

XXXVII. CONVENTION LOGEMENT TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION MAJT ATRIHOME POUR DES JEUNES 18-25 ANS

Sylvain ESTAGER, Maire
Les deux délibérations suivantes sont des conventions de partenariat avec des associations par rapport à du logement temporaire. Vous connaissez les dispositifs et ce que la Ville fait en la matière. Il y a là aussi un savoir-faire et des besoins qui sont malheureusement croissants et nous continuons de travailler avec des associations et l'écosystème lié notamment aux services municipaux et au CCAS pour accompagner dans la multiplicité des situations qui, malheureusement, sont de plus en plus nombreuses sur le territoire et pas seulement.

Je passe au vote de la première délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire
Pour la seconde, qui est contre ? Il y a une intervention de Mme SEGARD. Allez-y.

Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois
Je vous remercie, M. le Maire. Ces deux délibérations concernent du logement temporaire et notamment la deuxième via une convention avec la maison d'accueil du jeune travailleur située à

Faches-Thumesnil. On parle souvent du besoin de logements étudiants sur la métropole et plus précisément à Villeneuve d'Ascq mais loger les jeunes travailleurs, c'est aussi un réel enjeu pour notre ville où se loger coûte cher et ce d'autant plus que Villeneuve d'Ascq compte un peu plus de 4 000 jeunes de 15 à 24 ans actifs, soit en emploi soit à la recherche d'un emploi. C'est près d'un tiers de cette tranche d'âge. Et pourtant Villeneuve d'Ascq ne compte aucun logement spécifique à destination de cette population. Certes, vous palliez ce manque depuis déjà plusieurs années via des conventions signées avec des structures d'accueil de jeunes travailleurs, mais celles-ci sont systématiquement situées en dehors de la ville. Est-ce satisfaisant ? Non, nous ne le pensons pas. Le logement est le premier poste de dépenses pour les jeunes et c'est aussi un enjeu d'insertion professionnelle que vous ne pouvez pas ignorer. Ne pas pouvoir se loger est en effet à la fois un frein à la formation mais aussi à l'accès à l'emploi. Créer un foyer de jeunes travailleurs, c'est s'inscrire dans la logique d'un logement d'abord qui a largement fait ses preuves pour sortir les personnes vulnérables de la précarité. Il manque donc cruellement d'un foyer de jeunes travailleurs dans notre ville et nous plaidons pour que ce mandat permette de réparer cette lacune pour que se loger à Villeneuve d'Ascq soit aussi possible pour un jeune qui travaille ou qui cherche un travail. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire
Sur ces logiques, nous pouvons entendre vos remarques et la philosophie qui accompagne cela. En revanche, je ne voudrais pas que l'on dissocie ce qui est fait en matière de logement sur Villeneuve d'Ascq de tout l'écosystème social autour du logement. Effectivement, nous pourrions avoir un foyer de jeunes travailleurs. Des villes à côté en ont. Le partenariat que nous établissons fonctionne pour l'instant. Loger à Villeneuve d'Ascq, c'est sans doute effectivement mieux que d'être à Lille. Il n'y a tout de même pas de difficultés d'accès par les transports en commun, indépendamment de la situation actuelle du métro. Toutefois vous ne pouvez pas dissocier cette question-là, même si je comprends ce que vous dites, de tout ce qui est fait aussi, par exemple, en termes de structures d'urgence, d'accueil d'urgence, d'hébergement d'urgence où la Ville est très richement dotée. Nous avons concentré là-dessus. Nous mettons des moyens humains, des moyens financiers, des moyens d'investissement. Dans un monde parfait, nous aurions toute la gamme de logements qui fait défaut sur cette dimension sociale. Malheureusement, nous ne pouvons pas tout faire. Nous pourrons étudier la situation mais attention, le parc social de la Ville, le fait de construire du logement étudiant, le fait de construire et de développer et de renforcer nos structures d'accueil d'hébergement d'urgence, par exemple, en régie, géré par le CCAS, est quelque chose qui fait aussi la spécificité de l'action sociale de Villeneuve d'Ascq et je vous invite à ne pas extraire un aspect de cette politique pour l'appréhender dans la globalité parce que cela rééquilibre tout de même et cela souligne aussi le travail qui est effectué notamment par le CCAS en la matière.

Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois
Loin de moi l'idée d'extraire ce point en particulier, simplement je pense que vous n'êtes pas sans savoir que le parc social est saturé, qu'il y a beaucoup de demandes et que ce type de logement est destiné à un public en particulier avec un accompagnement social qui est intéressant. Nous considérons qu'il s'agit d'une lacune à Villeneuve d'Ascq parce qu'on ne peut pas tout à fait superposer l'offre de logement social à cette offre d'un foyer de jeunes travailleurs. De plus, cela nous semblait intéressant parce que cela répond à un besoin dans notre ville qui est tout de même d'une taille assez importante. Oui, il y a effectivement des partenariats qui existent mais il nous semblerait intéressant qu'il y ait aussi cette offre à Villeneuve d'Ascq pour compléter une offre sociale qui, certes, existe mais qui sur ce plan-là est incomplète.

Sylvain ESTAGER, Maire
Est incomplète, on pourrait l'appréhender comme cela. C'est le terme de lacune qui me pose un peu problème car malgré ce que vous dites, cela extrait un aspect et en oublie plein d'autres. Vous avez redit ce que vous aviez dit dans votre première intervention et je confirme que sur la philosophie, nous pouvons partager la chose mais qu'il faut la regarder aussi – et je vous le dis en toute transparence – avec un sens pratique car les moyens que la Ville met sur toute une série de dispositifs qui font une singularité très, très forte, nous ne pouvons pas non plus les déployer dans tous les dispositifs, malheureusement, que nous aimerions avoir. Je le dis aussi parce qu'il y a un principe de réalité, même si je répète que dans la philosophie nous sommes d'accord. Sur le bilan des logements dans la dimension sociale et le panel nécessaire pour couvrir tous les besoins, nous aimerions effectivement bien être sur la réalité orthotype à laquelle nous aspirons mais je le répète il s'agit d'un point d'équilibre à trouver qui n'est pas toujours évident.

Je passe au vote de la deuxième délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVIII. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT LE LIEN SOCIAL ET LES ACTIVITES DE PROXIMITE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Marianne PLADYS, groupe EPVA
Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Il s'agit d'une délibération qui est également soutenue par Jean PERLEIN dans le cadre de ses subventions. Dans le cadre de la deuxième affectation des crédits destinés aux associations qui développent le lien social et les activités de proximité au titre de l'année 2026, il s'agit d'octroyer deux subventions dans l'enveloppe disponible restante. La première est à destination des Étudiants polynésiens afin de soutenir des activités de l'association, notamment la confection de costumes pour un montant de 800 € et la deuxième est une subvention pour Genêts en fête dans le cadre d'une subvention qui permet de compenser des achats pour un repas malgache. Celui-ci a été organisé dans le cadre d'une convention avec l'État relative à un service civique international. Le montant est de 230 €. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire
Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIX. MISE A JOUR DES TARIFS DE L'IMPRIMERIE MUNICIPALE

Sylvain ESTAGER, Maire
Lisa nous a quittés en raison de petits soucis de santé. Il y a une actualisation. Nous complétons la gamme des tarifs de l'imprimerie municipale. C'est l'occasion de rappeler que nous avons une imprimerie municipale à Villeneuve d'Ascq. Cela fait partie de l'écosystème qui permet aussi de soutenir le monde associatif. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XL. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sylvain ESTAGER, Maire
Il nous reste les fameuses décisions. Pas de remarques particulières ? Nous prenons acte de ces décisions.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions.

XLI. VŒU DU GROUPE LFI CONTRE LE BUDGET D'AUSTERITE DU GOUVERNEMENT

Sylvain ESTAGER, Maire
Avant de vous laisser partir, nous avons ce soir une motion déposée par La France insoumise. M. MARSZALEK va la présenter puis nous aurons l'échange.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI
Merci, M. le Maire. Nous présentons en effet une motion contre le budget d'austérité du gouvernement Lecornu qui, certes, n'a pas encore été présenté à l'Assemblée nationale mais dont nous avons pu voir tout de même quelques bribes dans les articles de la presse nationale mais aussi locale puisque *La Voix du Nord* en a fait quelques explications. Évidemment, sur le budget Lecornu, il n'y a rien qui change par rapport à l'année précédente et même à toutes les années qui ont précédé depuis 2017 et l'arrivée de la macronie au pouvoir. Le mot d'ordre : l'austérité. Ce sont des milliards en moins à la fois pour les services publics, pour nos agents, pour les investissements et qui au bout du bout font des projets locaux qui sont reportés et des droits en moins pour nos concitoyennes et nos concitoyens. La dotation globale de fonctionnement ne sera pas beaucoup plus dotée cette année que les précédentes voire nous imaginons bien qu'il y aura une réduction. Aujourd'hui, il y avait un grand mouvement de grève. Nous étions tous dans la rue en manifestation et nous étions bien plus nombreux que ce que nous imaginions au début. Nous étions très, très nombreux : des salariés, des agents de services publics, des retraités, des jeunes, des étudiants, des familles, des gens qui travaillent et qui font vivre tout le service public, nos collectivités et nos associations. Le message qui a été envoyé dans la rue tout à l'heure est que nous refusons de payer pour une crise qui n'est pas la nôtre, qui n'est pas de notre fait à nous, à la fois citoyennes et citoyens mais aussi collectivités territoriales, puisqu'à la fin le gouvernement annonce des dizaines de milliards d'euros d'économies. Cela s'est déjà vu dans nos

comptes l'année dernière puisque, entre 2025 et 2026, il y avait 1,18 million d'euros de compensations fiscales de moins. Il faut donc tout à fait arrêter de présenter l'austérité comme une fatalité comptable mais comme quelque chose qui a un impact direct sur nos modes de vie et nos politiques publiques. Nous refusons évidemment cette logique et c'est dans cet esprit que nous avons proposé cette motion qui, j'imagine, ne posera pas trop de problèmes pour avoir l'adhésion de la majorité municipale puisque, mine de rien, nous sommes en train de défendre Villeneuve d'Ascq et la capacité d'action politique de la Ville.

Sylvain ESTAGER, Maire
Sur cette motion, quand vous avez, à la fin de votre propos, souligné que vous espériez qu'elle ne posera pas trop de problèmes à la majorité municipale, j'ai vu M. BERNALICIS lever l'œil avec une certaine malice en espérant que cela ne pose pas trop de problèmes. Je peux vous dire que cette motion, dans ces attendus, est presque modérée, limite sociale-démocrate.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)
C'est dire !

Sylvain ESTAGER, Maire
Voilà. Demander que les moyens des services locaux soient préservés alors qu'ils sont déjà insuffisants, cela me surprend beaucoup mais nous ne pouvons pas être en désaccord avec ce que vous venez de dire aussi bien sur les attendus que sur les éléments contextuels. Je souligne tout de même que nous avons bien conscience – vous et nous – qu'il s'agit sans doute d'un vœu pieux. Le pape était là il y a quelques jours, c'est peut-être lié à cela. Mais si la magie opère, pourquoi pas. Comme la motion ne pose pas de problème dans sa forme et ses attendus, nous allons donc la voter, tout en soulignant que nous ne nous faisons pas d'illusions. J'espère simplement qu'au moment du DOB (Débat d'orientation budgétaire) et du vote du budget, vous aurez en tête ce que vous avez proposé et ce qui va être voté parce que, effectivement, l'austérité qui nous est imposée, nous allons la prendre de façon extrêmement rude et il faudra que nous fassions avec malheureusement. Vous savez qu'aujourd'hui, l'autonomie budgétaire des collectivités est de plus en plus éprouvée et nous n'avons quasiment plus de leviers opérationnels et nous devons faire avec un contexte qui est celui qui a été évoqué à plusieurs reprises.

Je donne la parole à celles et ceux qui veulent la prendre. Mme BARISEAU

Florence BARISEAU, groupe Avec vous
Je vais être un peu longue. Je vous préviens.

Sylvain ESTAGER, Maire
Ce n'est pas toujours le cas, donc allez-y. Il n'y a pas de souci.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous
C'est vrai. Est-ce que nos communes sont essentielles et doivent être défendues ? Oui, il n'y a pas de débat. Je le disais la semaine dernière au congrès des maires du Nord : les maires et les élus des communes sont le premier maillon de la chaîne publique et le premier visage vers lequel nos concitoyens se tournent. C'est effectivement dans nos communes que l'action publique devient concrète : une école, une crèche, une route, un équipement sportif ou un commerce que l'on accompagne, une association que l'on soutient, un quartier que l'on transforme. Et c'est précisément parce que les communes sont au plus près de la vie quotidienne qu'elles ont besoin de visibilité, de stabilité et des moyens aussi de pouvoir investir – je rappelle que les communes représentent 70 % de l'investissement public – et de le faire sans qu'il y ait des retournements, des atermoiements, de nouvelles normes qui ne leur permettent de se projeter. Nos communes ont encore besoin de quelque chose de supplémentaire : cela s'appelle la confiance. Et faire confiance aux communes, c'est évidemment faire confiance aux maires et aux élus municipaux qui connaissent leur territoire, leurs habitants et leurs besoins.

Nous partageons une grande partie du diagnostic porté par cette motion sur la nécessité de mieux garantir les moyens des collectivités. Mais partager le constat ne signifie pas en partager la méthode, car derrière la défense des communes et cette motion, vous assumez, La France insoumise, un projet politique beaucoup plus large. Dans vos propres documents consacrés aux municipales, il est explicitement fait référence au fait de commencer la révolution citoyenne dans les communes ainsi qu'à un programme de rupture. Le kit municipal de La France insoumise indique que cette élection municipale doit préfigurer, préparer leur projet national de révolution citoyenne. C'est votre projet politique. Nous le respectons comme tel, mais nous ne le partageons pas. Il convient donc, ce que visiblement la majorité municipale n'a pas choisi de faire, de distinguer la demande de moyens, de visibilité et de stabilité des communes et la volonté de LFI d'instrumentaliser cette motion. Nous, la

révolution citoyenne : non ; nous ne voulons pas rajouter du chaos au chaos, de l'affrontement à l'affrontement.

Protestations de M. BERNALICIS.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous
Mais vous l'avez déjà fait, en tout cas votre collègue de Lille, en soutenant la violence des lycéens cet après-midi. Nous considérons que nous n'avons pas besoin de plus de chaos. Alors oui, défendons les communes. Oui. Oui, donnons-leur davantage de moyens et de visibilité. Simplifions les normes et faisons confiance aux communes, mais sans nous laisser instrumentaliser. Vous voyez, nous voudrions que la commune reste le premier maillot de l'action, en aucun cas le premier maillon de la révolution. Nous ne prendrons pas part au vote.

Sylvain ESTAGER, Maire
Il s'agit d'un curieux moment que nous vivons là : Mme BARISEAU qui se livre à une exégèse du programme de La France insoumise. Pourquoi pas.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous
Vous ne m'avez pas écoutée puisque j'ai évidemment dit cela pour expliquer que moi, je ne me laisserai pas piéger par cette motion. Vous, vous rentrez dans le piège, mais vous assumez.

Sylvain ESTAGER, Maire
Madame, nous allons faire simple : il n'est effectivement pas impossible que les motions présentées par différents groupes se prêtent à une forme d'instrumentalisation. C'est un peu même, je le crains, l'essence des motions. C'est ce que nous avions dit lorsque nous avions réduit la possibilité en la matière dans le règlement municipal. Il y a deux façons d'instrumentaliser : ce serait de dire regardez, ils ont voté ce que l'on a dit, la révolution est en marche. On peut y croire, c'est très romantique, mais bon, nous n'en sommes pas là. Jean-Luc MELENCHON n'est pas un révolutionnaire ; cela se saurait. Toutefois, l'autre façon de l'instrumentaliser, ce serait de ne pas la voter en disant regardez, ils sont du côté de la rigueur, ils sont du côté de l'austérité, ils sont du côté du démantèlement des moyens accordés aux collectivités et en particulier aux communes. Il s'agit donc d'un débat de dupes. C'est pour cela que je disais que ces motions déclaratives n'engagent pas plus que cela. Si elles sont instrumentalisées, on peut voir de quel côté on l'instrumentalise. Je me fonde uniquement non pas sur le programme de La France insoumise – nous avons été plus qu'adversaires pendant cette campagne, il n'y a pas de nuances à avoir la matière – mais sur le texte très social-démocrate qui traduit peut-être la conversion à venir de La France insoumise et un ralliement puissant à un candidat centriste. Nous allons donc le voter. Je le soumets. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés (NPPV du groupe Avec vous et de Gérard CAUDRON).

Sylvain ESTAGER, Maire
Le bar est ouvert. Je vous remercie.

La séance est levée à 22 heures 17.